

## SEANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2004

Président : M. Thierry AESCHBACHER  
 Vice-président : M. Dominique ZEHFUS  
 Secrétaire : M. Bernard DESPLANDS  
 Membres : MM. Gilles AUGSBURGER, Marc GUILLERMIN,  
 André RICHERT

Sont présents :

M. Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Fabrice BADET, Alain BOSSHARD, Pierre BUTSCHI, Mmes Monique BUUNK-DROZ, Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, Mariefrance DANCET, Martine DEGLI AGOSTI, Marceline DILONARDO, MM. Alain ERETZIAN, Yves FAVRE, Mme Hélène GIACOBINO, MM. Henri IMHOF, Pierre JAQUET, Mmes Andrée JELK-PEILA, Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, MM. Jérôme MAILLARD, Christian MARCHIANDO, Charles PAGE, Frédéric PROGIN, Mmes Louise REY, Piera ROUGE-LUETTO, Myriam SCHMID, MM. Karel STUDER, Victor TODESCHI, Pierre-Alain VOLERY

Excusé : M. Alberto PEREZ-IRIARTE

Assistent à la séance : M. François LANCE, Maire  
 M. François BAERTSCHI et M. Pascal CHOBASZ,  
 Conseillers administratifs  
 Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2004
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission de l'aménagement du territoire – Séance du 25 août 2004 – Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**
  - a) Acquisition de la parcelle No 1212, feuille 35 de Lancy, d'une surface de 1196 m<sup>2</sup>, propriété de Mme Claude-Andrée Scharer, située au 10, chemin des Palettes (Fr. 1'056'800.--) **p. 374** **Arrêté**
  - b) Projet de constructions dans la zone de la gare de la Praille – Information de la société de valorisation Sovalp **p. 375** **Information**
  - c) Divers
- 7) **Commission des travaux et constructions – Séance du 26 août 2004 – Rapporteurs : Mme Martine DEGLI AGOSTI et M. Christian MARCHIANDO**  
**Commission des finances et logement – Séance du 6 septembre 2004 – Rapporteur : M. Marc GUILLERMIN**
  - a) Requalification de l'espace public de la piscine de Marignac – Création d'un passage sous l'avenue des Communes-Réunies – Crédit d'étude (Fr. 135'000.--) **p. 376** **Arrêté**
  - b) Transformation et rénovation de l'ancienne école du Petit-Lancy – Crédit de construction (Fr. 4'450'000.--) **p. 378** **Arrêté**
  - c) Divers

**Séance ordinaire du 23 septembre 2004**

- 8) **Commission de l'environnement – Séance du 2 septembre 2004 –  
Rapporteur : M. Alain BOSSHARD**
- a) Réaménagement de points de récupération enterrés  
Crédit d'investissement (Fr. 200'000.--) **p. 387** **Arrêté**
- b) Divers
- 9) **Commission des affaires sociales – Séance du 9 juin 2004 –  
Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA**
- a) Election du Président et du Vice-Président **p. 389** **Information**
- b) Rencontre avec les centres de loisirs de la Ville de Lancy : **p.389** **Information**
- Centre Marignac  
– Villa Tacchini  
– Terrain d'aventures Lancy-Voirets  
– Terrain d'aventures du Petit-Lancy
- c) Divers
- 10) **Agenda 21 – Séances des 5 février, 16 mars, 23 avril, 18 mai 2004 –  
Rapporteur : M. Alberto PEREZ-IRIARTE**
- Suite des travaux du comité de pilotage **p. 392** **Information**
- 11) **Commission des sports – Séance du 10 juin 2004 –  
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**
- a) Election de la Présidente et du Vice-Président **p. 394** **Information**
- b) Audition des responsables du Club ZZ-Lancy **p. 394** **Information**
- c) Divers
- 12) **Commission de la culture – Séance du 21 juin 2004 –  
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO**
- a) Election de la Présidente et du Vice-président **p. 395** **Information**
- b) Point de la situation avec l'Association pour la  
Danse Contemporaine **p. 395** **Information**
- c) Divers
- 13) **Commission des travaux et constructions – Séance du 26 août 2004 –  
Rapporteur : Mme Martine DEGLI AGOSTI**
- Piscine de Marignac : point de la situation **p. 397** **Information**
- 14) **Commission de la sécurité – Séance du 30 août 2004 –  
Rapporteur : Mme Martine CASUTT**
- a) Election du Président et du Vice-président **p. 398** **Information**
- c) Audition des représentants de la section des Samaritains  
de Lancy **p. 398** **Information**
- c) Divers
- 15) **Commission des affaires sociales – Séance du 1er septembre 2004 –  
Rapporteur : Mme Marceline DILONARDO**
- a) Point Virgule – villa 96, route du Grand-Lancy  
Projet « Studio » - Accueil de jeunes **p. 402** **Information**
- b) Lancy Coopération Afrique – Audition des responsables **p.404** **Information**
- c) Divers
- 16) Présentation du budget **reporté**
- 17) Propositions individuelles et questions **p. 406**
- 18) Questions du public **p. 412**

M. AESCHBACHER : J'ai le plaisir d'ouvrir cette séance de rentrée de notre Conseil. Je salue la présence de notre Maire, M. François Lance ainsi que celle de nos Conseillers administratifs, MM. Baertschi et Chobaz. Il me plaît également de saluer la présence

**Séance ordinaire du 23 septembre 2004**

de Mme Augsburguer, secrétaire de notre Conseil ainsi que la présence de notre fidèle supporter de l'équipe suisse, M. Jean-Louis Breda.

Je salue également la présence de notre Secrétaire générale, Mme Odile de Garrini ainsi que de nombreux représentants des services de l'administration. Je remercie également le public pour son intérêt marqué à la vie de notre commune.

Avant d'entamer l'ordre du jour de cette séance, je souhaitais rendre hommage à un ami, ancien président de ce Conseil, dont le décès nous a attristés, et je souhaite lui dédier cette séance, et vous demande de bien vouloir vous lever pour une minute de silence, je pense à notre ami Gilbert Terrier.

Je vous remercie.

Je tiens à excuser l'absence de M. Perez-Iriarte pour raison de maladie.

**1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

M. ALONSO : En l'absence de M. Perez-Iriarte, je me ferai le plaisir de vous lire son rapport concernant le point 10) – Agenda 21.

M. LANCE : Le Conseil administratif vous propose de retirer le point 16) de l'ordre du jour – Présentation du budget 2005.

En effet, comme vous avez pu le lire dans la presse ce matin, lors d'une assemblée générale extraordinaire de l'Association des communes genevoises qui a eu lieu hier soir, une délégation du Conseil d'Etat nous a présenté, dans le cadre de l'élaboration du budget 2005 de l'Etat de Genève, un projet de transfert de charges sur les communes genevoises, à considérer pour 2005.

Il s'agit de transférer sur les communes genevoises le 25 % de la charge des prestations complémentaires versées aux personnes âgées et aux bénéficiaires de l'AI. Ce projet devrait faire l'objet d'un projet de loi à voter par le Grand Conseil en décembre 2004, en même temps que l'approbation du budget. L'Association des communes genevoises doit encore se prononcer sur cette proposition.

Dans ces conditions, le Conseil administratif ne souhaite pas vous présenter le budget communal en l'état, et étudiera les possibilités d'intégrer ou non cet élément dans le budget 2005.

Par conséquent, afin de respecter le délai imposé par le Service de surveillance de l'Etat, pour la présentation du budget communal, ce budget communal vous sera donc présenté le 21 octobre, le budget de fonctionnement sera examiné par la Commission des finances et logement le 1er novembre, et le vote du budget vous sera soumis le jeudi 11 novembre.

M. AESCHBACHER : L'ordre du jour est accepté moyennant cette modification.

**Séance ordinaire du 23 septembre 2004****2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JUIN 2004**

---

M. AESCHBACHER : Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, et je remercie la secrétaire de notre Conseil pour son travail.

**3. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

---

M. AESCHBACHER : J'ai une première communication qui émane de notre ami Marc Guillermin, suite au décès de sa maman. Je vous lis le mot qu'il nous a écrit :  
*« Monsieur le Président, cher ami,  
Votre message de sympathie m'a beaucoup touché et je vous en suis très reconnaissant. Je vous serais obligé de bien vouloir transmettre mes remerciements émus à mes collègues du Conseil municipal, qui comme vous, m'ont entouré par leur présence et leur témoignage.  
Avec mes sentiments les plus amicaux ».*

J'ai également reçu une lettre en date du 3 août 2004, de M. Patrick Blanchard concernant la Fête du 1er Août.

*« Monsieur le Président,  
Je me permets par la présente de revenir sur la fête du 1er Août et à ma déception vis-à-vis d'un point crucial. En effet, à force d'écouter de la musique qui ne se rapporte en rien à notre fête nationale, et ceci depuis de nombreuses années de suite, je pense qu'il est grand temps de vous faire part de mon mécontentement.  
S'agissant de notre fête nationale, pourquoi ne pas mettre de la musique folklorique en lieu et place de musique country, latino. Il serait bien de respecter un peu nos traditions qui s'oublient bien vite.  
Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente, et vous adresse, etc. »*

M. AESCHBACHER : Etant donné que ce sont les Associations des Intérêts du Grand et du Petit-Lancy qui s'occupent de cela, nous nous sommes permis de transmettre une copie de la lettre à ces deux associations. Nous avons écrit à M. Blanchard pour lui dire que nous avons fait suivre son courrier.

**4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

M. LANCE : Je vous signale que la braderie des commerçants du Grand-Lancy a dû être annulée faute de combattants. Cette braderie était agendée dimanche prochain le 26 septembre. En effet, seulement 4 commerçants avaient émis le désir de s'investir dans cette manifestation, en vous rappelant que cette braderie était portée à bout de bras par la commune, en particulier, par M. Bise. Le Conseil administratif déplore cette annulation.

Le Conseil administratif vous informe déjà que l'inauguration de la nouvelle école du Petit-Lancy se déroulera le samedi 30 octobre 2004 à 10.00 heures. Le Conseil

**Séance ordinaire du 23 septembre 2004**

municipal sera évidemment convié à cette manifestation. Les invitations suivront ces prochaines semaines.

Je vous informe également que le Conseil administratif a pris la décision, au mois d'août, de verser à la Croix-Rouge une somme de Fr. 5'000.-- en faveur des victimes des inondations en Asie du Sud.

Dernière information, comme déjà annoncé lors de la course du Conseil municipal, notre fidèle huissier, Jean-Louis Breda, a fait valoir ses droits à la retraite au 30 novembre 2004. Toutefois, dès le 1er décembre 2004, sur la demande du Conseil administratif, M. Breda bénéficiera d'un contrat d'auxiliaire et continuera de fonctionner en qualité d'huissier lors des mariages et surtout lors des séances du Conseil municipal.

M. AESCHBACHER : Nous aurons l'occasion de remercier notre huissier lors de notre prochaine séance.

M. BAERTSCHI : Je n'ai pas de communication.

M. CHOBAS : Mardi passé, nous fêtons l'achèvement des travaux du pont des Briques et, en même temps, du pont Sous-Bois. J'ai peut-être omis de préciser, dans les quelques mots que j'ai prononcés que, par rapport au projet initial du pont Sous-Bois, celui-ci avait été légèrement modifié, suite à la demande de la Commission des monuments, de la nature et des sites. En effet, l'élargissement qui était prévu à 4 m. a été réduit à 3,40 m.

Enfin, puisque l'objectif était principalement d'offrir des conditions de sécurité et d'accès favorables, notamment aux Services de sécurité, aux pompiers et aux ambulances, cette largeur devrait satisfaire cette nécessité.

Deuxième élément. Je suis tombé sur le journal de « Meyrin ensemble ». Je vous montre la première page qui rappellera peut-être quelques souvenirs à certains d'entre vous. Pendant que certains construisent, d'autre réfléchissent encore.

**5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

Il n'y en a pas.

**6. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -  
Séance du 25 août 2004 -  
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**

---

**a) Acquisition de la parcelle No 1212, feuille 35 de Lancy, d'une surface de 1196 m2, propriété de Mme Claude-Andrée Scharer, située au 10, chemin des Palettes (Fr. 1'056'800.--)**

=====

**Séance ordinaire du 23 septembre 2004**

M. AUGSBURGER présente le sujet : Le Conseiller administratif délégué nous informe que cette villa est utilisée comme crèche et gérée par un comité de gestion.

Les différentes expertises du bâtiment, terrain compris, ont été chiffrées de Fr. 950'000.-- à Fr. 1'450'000.--. Les différences de coûts ont été faites sur l'évaluation du prix du terrain. Après discussion, les deux parties se sont mises d'accord pour un prix de Fr. 1'050'000.-- et la crèche sera maintenue dans cette villa.

Le futur plan directeur communal peut prévoir une autre densification dans ce secteur, et cet achat permettra de maîtriser ce qui se passera à l'avenir.

Il est encore précisé qu'aucun travaux lourds ne sont envisagés actuellement, l'exploitation suivant son cours.

Les commissaires donnent un préavis favorable à l'unanimité pour cet achat.

***L'arrêté 6a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).***

**b)     **Projet de constructions dans la zone de la gare de la Praille -  
Information de la société de valorisation Sovalp****

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : Le Conseiller administratif explique que les CFF, propriétaires du terrain sis sur notre commune, désirent valoriser cette surface de près de 220'000 m<sup>2</sup> de plancher, d'ici 2010.

Les CFF et l'Etat de Genève ont mis sur pied une société de valorisation « Sovalp » qui a procédé à un concours d'idées. Trois projets ont été retenus et les trois lauréats seront appelés à travailler conjointement pour intégrer au mieux ces nouvelles constructions avec celles existant au groupe Mallet, qui ne seront pas remises en cause dans l'état actuel. La Commission sera informée et associée aux réflexions découlant de ce nouvel aménagement.

**c)     **Divers****

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : La constitution de la Coopérative de Lancy-Square a été signée et il est donc envisageable de pouvoir proposer des appartements en coopérative d'ici 2 à 3 ans.

Au sujet de la simulation de la circulation côté avenue Curé-Baud, chemins Rambossons, Emile-Paquin et Mésanges avec l'arrivée du tram, cette dernière a été repoussée par l'Office des transports et circulation, le projet n'étant pas ficelé.

**Séance ordinaire du 23 septembre 2004****7. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -****Séance du 26 août 2004 -****Rapporteurs : Mme Martine DEGLI AGOSTI et M. Christian MARCHIANDO  
COMMISSION DES FINANCES ET LOGEMENT -****Séance du 6 septembre 2004 -****Rapporteur : M. Marc GUILLERMIN**

---

**a) Requalification de l'espace public de la piscine de Marignac -  
Création d'un passage sous l'avenue des Communes-Réunies  
Crédit d'étude (Fr. 135'000.--)**

=====

Mme DEGLI AGOSTI présente le sujet : (Clichés) - Le premier projet de la couverture de l'avenue des Communes-Réunies par un « Pont Jardin » date de quelques années, on en parlait en 2001. Cependant, pour le réaliser, il aurait fallu abaisser la route et ce projet coûteux était assez controversé, car difficile à réaliser de concert avec le projet du tram. Il s'agissait de couvrir cette avenue des Communes-Réunies par un pont-jardin.

Un deuxième projet dit « Projet définitif modifié » du 19 janvier 2004 d'un passage sous-voie et espace paysager fut proposé par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement. On a le passage sous-voie qui est ici, on ne parle plus de pont-jardin remplacé, c'est remplacé par une aire végétale ici, et un passage sous-voie qui est ici mais qui n'est pas linéaire, comme vous le voyez, il y a un petit crochet.

Le début des travaux pour les voies de tram étant prévu pour cet automne, il devenait nécessaire de trouver une solution pour que ces travaux et ceux du passage sous-voie soient compatibles et se fassent en même temps. De plus, il y a l'obligation de transmettre le dossier à la Confédération pour tous les travaux qui touchent au tracé d'un tram, même s'ils n'ont aucune incidence sur celui-ci.

Les mandataires architectes-urbanistes soumièrent au Conseil administratif, en juin 2004, un troisième projet dit « Ville de Lancy ». Voilà le projet actuel qui nous est proposé qui est beaucoup plus doux, évidemment, on ne passe plus devant le passage qui existe déjà, mais on crée un autre passage. Ici, il y a le terrain de beach-volley et ici des passerelles, avec un accès depuis la piscine jusqu'à ce terrain qui serait une zone de verdure par des escaliers et des passerelles. Une réunion au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement a permis de présenter cette troisième proposition et, la direction du génie civil du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement a déjà donné son accord en juillet 2004 pour cette dernière variante, pour autant que les travaux d'aménagement du tram ne soient pas retardés.

Pour ceux qui doutent encore, le Conseiller administratif précise qu'on gagnerait du temps par rapport au projet du « Pont jardin » initial, en évitant le débat sur les mesures conservatoires qui se montent à plusieurs centaines de milliers de francs et en passant directement à un projet bien conçu et réalisable rapidement.

Le crédit d'étude porte sur les travaux de génie civil du passage souterrain. Le vote de ce soir du crédit d'étude équivaut donc à un vote de principe sur le projet. Le message

**Séance ordinaire du 23 septembre 2004**

du crédit de construction pourra alors être présenté à la fin de l'année et voté en janvier. On ne parle donc pas ici de la plage de verdure qui nécessitera un deuxième crédit d'étude.

La proposition des mandataires MM. Buffo, Rey, Dellenbach et De Marsano permet donc :

- des accès avec des pentes de l'ordre de 8 à 10 %, actuellement ce sont 14 % qu'il faut affronter...
- d'avoir un passage rectiligne, ce n'était pas le cas dans le projet dit « projet initial » modifié le 19 janvier 2004, jugé dangereux
- d'avoir un éclairage par un puits de lumière
- d'avoir un « prix de gros » du fait du chantier du tram
- de réduire à 1/4 les dépenses prévues pour le projet du pont-jardin initial
- de libérer environ 1900 m<sup>2</sup> de terrain : la plage de verdure ombragée ferait partie de la piscine de mai à septembre, l'accès de la piscine au parc se ferait par passerelle et escaliers et d'octobre à avril ce serait un parc accessible au public
- d'y créer peut-être un terrain de beach-volley
- de garder le passage des vélos et des piétons le long de la route comme actuellement. Il mesurera 4 m. dont 1,40 m. pour les cycles.
- de garder la végétation actuelle presque comme elle est.

Quelques questions des commissaires ont permis de préciser que :

- le souterrain actuel sera fermé car il n'y aura plus d'accès pour les véhicules, il sera doté d'un puits de visite demandé par l'Etat
- la nécessité de créer une déviation du trafic routier engendrera des frais d'ingénieur de la circulation
- une légère déviation du trottoir pour gagner de la surface pour le parc sera soumise à l'Office des transports et circulation
- la station électrique des TPG sera enterrée sur l'emplacement d'une citerne désaffectée.
- enfin, les arrêts de bus devraient se situer à l'emplacement de l'arrêt du tram, il y a suffisamment de place pour que deux bus se croisent ou en site propre si nécessaire...

La commission des travaux et constructions vote le projet d'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

M. GUILLERMIN présente le sujet : M. le Maire a rappelé en préambule les grandes lignes de ce nouveau projet, exposé par les mandataires à la Commission des travaux et constructions, et rapporté précédemment.

Le montant des travaux est estimé entre Fr. 750'000.-- et Fr. 800'000.-- par les mandataires. L'Etat participera au financement du fait que la rampe, sous forme d'oreilles du parc Marignac, ne s'exécutera pas. Le montant de cette participation n'est pas encore connu. Il faut préciser que la solution envisagée annule pratiquement l'option de couverture de la route et, par conséquent, les mesures conservatoires prévues aux budgets 2004 et 2005 pour un montant de Fr. 1 million.

En conclusion, la Commission s'est prononcée en faveur de ce crédit d'étude de Fr. 135'000.-- à l'unanimité.

**Séance ordinaire du 23 septembre 2004**

M. RICHERT : Pragmatique et réaliste, le groupe des Verts de Lancy acceptera l'arrêté soumis au vote de ce Conseil.

Pourtant, le projet du pont-jardin de Marignac, projet ambitieux, même exemplaire, nous avait enthousiasmés, mais nous nous sommes vite aperçus qu'il serait sans aucun doute refusé par cette assemblée, vu son ampleur et son coût élevé, vu les tractations à mener avec l'Etat également et pour d'autres raisons encore..

A quoi bon alors continuer à travailler sur un dossier « grillé» d'avance et songer à des mesures conservatoires qui ne serviraient à rien ? Il est clair cependant que la situation actuelle est insatisfaisante.

Ainsi, la proposition des architectes de réaliser un passage bien conçu pour piétons et cyclistes sous l'avenue, objet de l'arrêté, puis celle de mieux organiser l'espace entre la piscine et la route emportent-elles notre adhésion.

On aboutira finalement à un bon compromis entre l'idéal du pont-jardin et la décrépitude actuelle du souterrain encore existant.

***L'arrêté 7a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe)***

**b) Transformation et rénovation de l'ancienne école du Petit-Lancy -  
Crédit de construction (Fr. 4'450'000.--)**

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : Pour commencer, M. Chobaz nous a informés que la rentrée scolaire s'est déroulée sans problème à l'école du Petit-Lancy. La totalité du bâtiment principal est occupée. La partie qui accueillera le Conservatoire Populaire de Musique n'est pas terminée à cause de la faillite d'un des fournisseurs. Elle le sera après les vacances d'octobre. L'annexe au bâtiment ancien a pu être démolie et le pavillon de l'école de Cérésolle a pu être libéré. Lancy a reçu de l'Etat une subvention de Fr. 2.275 mios pour l'ensemble des travaux, y compris la salle omnisports. Lancy attend encore Fr. 3.724 mios.

La Commission a traité de la transformation et rénovation de l'ancienne école du Petit-Lancy, pour laquelle nous avons reçu les architectes chargés du projet MM. Russbach et Chevalley.

Le projet qui nous est soumis, pour rappel, comprend en résumé :

- la transformation de la chaufferie située au sous-sol, ce qui permet de récupérer une salle supplémentaire
- la réfection des salles de classes actuelles et leur mise aux normes avec l'achat de mobilier
- la transformation des W.C. actuels avec récupération d'espaces pour créer des salles GNT
- l'installation d'un ascenseur
- la transformation des combles actuellement inutilisés en atelier du livre.
- la réfection de l'appartement du concierge.

Un crédit de Fr. 4.450 mios nous est demandé.

**Séance ordinaire du 23 septembre 2004**

Une variante qui consiste essentiellement en rafraîchissement des salles et en transformation de la chaufferie en chauffage au gaz est estimée à Fr. 1,835 mio.

Les architectes rappellent qu'on peut soustraire une subvention cantonale de Fr. 900'000.-- au montant demandé et que, pour une différence de Fr. 1,7 à Fr. 1,8 mio, on pourra réaliser l'Atelier du livre, l'appartement du concierge et la création de nouvelles classes. A la demande d'un commissaire, ils précisent que les vitrages seront refaits selon un procédé thermiquement compatible qui a été accepté par les deux autorités compétentes de l'Etat, la CMNS et le SCANE.

Un commissaire est étonné du montant de certains devis. Il prend pour exemple la suppression de la conduite de chauffage entre l'école et la salle communale. Cela est dû au fait que la conduite est placée plus haut que sur les plans et affleure de 50 cm. le préau fini. Cela empêche la fin de l'aménagement de celui-ci. Il remarque aussi que le coût du remplacement de la chaudière est plus élevé dans la variante de rafraîchissement par rapport à celle de la rénovation. M. Chobaz se renseignera auprès de l'ingénieur.

Un commissaire s'étonne que le projet présenté ne permette pas d'avoir une idée du coût d'un aménagement plus simple, c'est-à-dire sans les combles qui ne seraient qu'isolés dans ce cas. Les architectes répondent que l'aménagement de ceux-ci est devisé à Fr. 737'000.--. Cela comprend la réfection du toit, l'aménagement de l'atelier du livre pour Fr. 200'000.-- et celui du concierge pour Fr. 235'000.--. Une variante plus légère nécessite un projet différent et certains paramètres, comme l'ascenseur, devraient être revus. Pour M. Chobaz, il serait absurde de ne pas tenir compte de l'appartement de fonction déjà existant.

Ce même commissaire estime que ce projet est techniquement valable. La question est davantage politique, il doute que la commune en ait les moyens financiers. M. Chobaz répond que ce projet reste, malgré la grosse inconnue du centre socioculturel, dans les limites des crédits du budget communal. Il faut savoir que certains projets sont différés, comme la salle communale, voire supprimés comme le Pont-Jardin à côté de la piscine.

Les architectes nous rappellent que nous n'obtiendrons aucune subvention pour un simple rafraîchissement et que le gain financier, pour de telles classes neuves, est important grâce à la subvention par rapport à une construction d'un nouveau bâtiment. Ils ajoutent que, pour réaliser une telle variante, il faudrait reprendre l'étude et refaire une demande.

Certains commissaires soutiennent le projet car le gain qui pourrait être réalisé avec la variante légère est trop faible et qu'il faut faire quelque chose de bien de l'ensemble en mettant en valeur les combles.

D'autres soutiennent l'option du rafraîchissement, du moment où l'on envisage de faire 8 classes alors qu'une école est fermée. L'utilité de l'atelier du livre est mise en doute. Un autre craint qu'un tel projet ne provoque un dépassement du budget qu'il ne pourra justifier, et qu'il faut tenir compte du peu de réserves financières de la commune.

Un commissaire se réfère à sa propre expérience de professeur. Il a pu constater que les ateliers existants fonctionnaient bien, démontrant ainsi leur utilité.

**Séance ordinaire du 23 septembre 2004**

Un autre comprend que la somme donne à réfléchir. Mais, il ne veut pas se trouver dans la situation de devoir faire plus tard des travaux reportés à un coût nettement plus élevé.

M. Chobaz indique que si le Conseil municipal refuse le projet, il faudra reposer la question du simple rafraîchissement. Cela prendra du temps car il faudra faire une nouvelle demande de crédit et de nouvelles soumissions.

Il y a eu un doute à propos de l'objet du vote, certains commissaires souhaitant avoir deux propositions : la rénovation légère en plus du projet soumis.

Le vote porte donc sur le crédit de transformation et rénovation de l'ancienne école du Petit-Lancy, pour lequel un montant de Fr. 4'450'000.-- est prévu. En commission, c'était la parfaite égalité : 5 voix pour, 5 voix contre.

M. GUILLERMIN présente le sujet : M. Lance a rappelé l'historique de ce projet et le crédit d'étude de Fr. 380'000.-- voté le 26 février 2004.

Il a indiqué que la pression démographique est réelle, en particulier au quartier des Marbriers, et nécessitera la mise à disposition de nouveaux locaux scolaires.

M. Côte a précisé que les travaux envisagés dans leur totalité permettront de récupérer 25 % d'espace utilisable.

Les coûts sont basés sur une mise en soumission en été 2004. L'autorisation de construire a été délivrée le 12 août 2004. Une subvention de Fr. 900'000.--, du Département de l'instruction publique, est espérée, soit environ 20 % du coût total.

Toujours selon M. Côte, les travaux pourraient débuter au mois de novembre 2004, de manière à ce que ces transformations soient terminées pour la rentrée 2005. Les interventions sur l'appartement et les combles se dérouleraient dans une seconde phase.

Le chef du Service des travaux et constructions a encore précisé que si la Commune faisait l'économie de l'Atelier du livre, tout en réalisant l'isolation du toit, elle ne gagnerait que Fr. 730'000.-- (16,4 %).

L'aménagement intérieur de l'Atelier du livre coûtant Fr. 200'000.-- et la rénovation de l'appartement de fonction Fr. 230'000.--, soit Fr. 430'000.--, la différence de Fr. 300'000.-- est donc prise dans la masse !?

M. Lance a précisé que la planification du budget des investissements prévoit pour ce projet un montant de Fr. 500'000.-- en 2004, Fr. 3'500'000.-- en 2005 et Fr. 450'000.-- en 2006.

Il a rappelé que d'autres projets, comme par exemple, la rénovation des bâtiments locatifs du groupe Esserts/Louis-Bertrand, votée en 2004, sont repoussés à une date ultérieure.

Lors de la discussion qui a suivi cette présentation, le commissaire, par ailleurs Président de la Commission des travaux et constructions, a indiqué que cette instance

**Séance ordinaire du 23 septembre 2004**

avait été très partagée sur ce sujet, les mandataires n'ayant que partiellement répondu à sa demande de détacher les éléments du projet de rénovation.

Il ne croit personnellement pas à l'utilité de l'Atelier du livre à cet emplacement et il estime que le coût de l'aménagement de l'appartement de fonction est exagéré. Par conséquent, il ne votera pas le crédit sollicité.

Il a ajouté également être opposé au seul rafraîchissement du bâtiment, puisqu'une autre solution intermédiaire, moins chère, pourrait être envisagée, en conservant la subvention de l'Etat.

D'autres commissaires partagent cet avis. Ce qui n'est évidemment pas le cas pour une commissaire qui a plaidé en faveur de l'Atelier du livre, devenu une pièce maîtresse, ce n'est pas un pléonasmе, au niveau du primaire. Selon elle, refuser un tel outil, ce n'est pas un comble, revient à faire peu de cas de la jeunesse et de l'éducation !!!

Il a également été évoqué la possibilité d'intégrer une salle de lecture dans la nouvelle école.

Il a été rappelé que la Commission des travaux et constructions n'a pas été favorable, dans un passé assez récent, à l'aménagement des combles de ce bâtiment.

En réponse à des questions de plusieurs commissaires, M. le Maire a précisé que la bibliothèque municipale n'a pas assez d'espace et, par conséquent, ne pourrait pas accueillir l'Atelier du livre.

Pour ce qui concerne les travaux de rénovation différés à l'école du Bachet, en raison de ce nouveau projet à l'école du Petit-Lancy, le magistrat a expliqué qu'il a fallu voter un crédit d'étude qui servira de test envers les différentes instances, qui estiment que ces écoles, dites « Waltenspühl », représentent un intérêt architectural certain et sont en passe d'être classées.

Les travaux à l'école du Bachet devraient débuter en 2005.

Il a rappelé la nécessité de transformer l'appartement de fonction datant de 1911. M. Lance a également insisté sur les besoins à venir en locaux scolaires, il a précisé que l'Atelier du livre servira certainement à d'autres usages que l'apprentissage de la lecture, la demande en locaux publics existant réellement.

En conclusion, M. Lance a exprimé son optimisme sur l'évolution positive des finances communales. Le ciel l'entende ! Le Conseil d'Etat aussi !!

Après lecture du projet d'arrêté pour un crédit de construction de Fr. 4'450'000.--, la Commission des finances et logement s'est prononcée comme suit : en faveur : 4 – contre : 4 – abstentions : 2

M. BOSSHARD : Le groupe Libéral a, dès le début de ce projet, demandé à pouvoir voter sur deux variantes, notamment celles du rafraîchissement. Or, aujourd'hui une fois de plus, cette volonté est bafouée puisque nous devons nous prononcer uniquement sur un arrêté portant sur la version maximaliste de ce projet. Que penser des Fr. 230'000.-- pour la rénovation du simple appartement ou des montants

**Séance ordinaire du 23 septembre 2004**

inhérents à la création d'un atelier du livre dont la nécessité et l'utilité n'ont jamais été démontrées jusqu'à ce jour.

Nous rappelons que ce montant, selon M. Chobaz, devait être pris sur une partie des travaux prévus pour la rénovation de l'école du Bachet.

Aujourd'hui, nous sommes devant des choix et des priorités à donner. Pour le groupe Libéral, la priorité c'est la rénovation de l'Ecole du Bachet et un simple rafraîchissement de l'école du Petit-Lancy est suffisant.

C'est pourquoi, nous voterons non à ce projet d'arrêté et, afin de permettre à chacun de le faire en dehors de toute pression, nous demandons le vote à bulletin secret.

Mme BUUNK-DROZ : Depuis quatre ans, des travaux de grande importance ont eu lieu sur l'emplacement de cette école, résultant d'un concours d'architecture dont la condition était de garder l'ancien bâtiment, témoin d'une époque, et la salle communale.

Il semble que l'on avait oublié qu'un simple rafraîchissement d'un bâtiment de cet âge, comprenant un appartement de fonction, ne pouvait suffire, vu les nuisances provoquées par ce long chantier.

A cela vient s'ajouter le remplacement obligatoire du chauffage, selon les critères actuels sur l'environnement.

Pourquoi ne pas achever en beauté et pour une longue durée ces aménagements pour lesquels les générations actuelles et futures seront reconnaissantes ?

Dans les variantes A et B, aucune réfection de l'appartement du concierge n'est envisagée. Imaginez la qualité de vie que cette famille a eue ces dernières années, au milieu d'un grand chantier. Une mise à neuf de son appartement est la moindre des compensations à lui offrir !

L'installation du chauffage est indispensable et obligatoire. Avec les propositions que nous avons en variante C, nous chauffons de manière rationnelle tous les locaux et gagnons de la place pour une utilisation souhaitée par l'école.

L'Atelier du livre, qui semble susciter tant de réprobations, est un outil indispensable dans une école de cette importance. N'oublions pas que, grâce à l'utilisation optimale de ces espaces, nous économisons la construction d'une autre école dans le quartier des Marbriers. Quant à son utilité pédagogique, je n'ai aucun doute à ce sujet, pour avoir vu tant d'enfants, en âge préscolaire et scolaire, fascinés dans une bibliothèque ou envoûtés dans une librairie. Le livre n'est pas mort; il est attractif et utile, prend parfois des formes interactives étonnantes. Cet atelier pourrait libérer la classe utilisée comme bibliothèque et permettrait aussi d'organiser des séminaires ou autres rencontres. En voyant combien les lieux communaux sont utilisés, je n'ai aucun doute sur son occupation maximale d'ici peu de temps.

Voilà les raisons pour lesquelles, le parti Socialiste, votera la variante C, la seule recevant une subvention du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, et nous vous recommandons de faire de même.

**Séance ordinaire du 23 septembre 2004**

M. BADET : La rénovation d'une école est une étape importante dans la vie de notre ville, nous devons par conséquent faire tout le nécessaire utile à ces rénovations.

Cependant, nous ne devons pas oublier tous les projets ambitieux que nous voulons faire au sein de notre commune et les priorités à donner à celles-ci.

La rénovation de cette école est apparue avec des idées un peu trop grandes. En effet, l'utilité d'un atelier du livre pour les élèves est certes chose plus qu'utile, mais le prix de Fr. 740'000.-- pour cette salle me paraît un peu trop onéreux, de surcroît une salle dans les combles serait l'objet d'un futur achat pour la pose d'une climatisation dans quelques temps.

Je pense qu'une salle de lecture dite, «atelier du livre», peut être trouvée au sein de cet établissement sans pour autant effectuer la dépense du coût susmentionné.

C'est pour cette raison que je voterai contre cet arrêté.

Je tenais juste à vous rappeler que, si nous avons écouté plusieurs conseillers municipaux, manifestant la demande d'un vote de crédit avec une variante dite légère, cause demandée en séance plénière et lors de la séance de commission du 26 août, nous aurions pu sans autre ce soir, accepter ce crédit de la rénovation de cette école que j'aurais défendue avec plaisir.

La démocratie de notre pays ne nous donne donc plus le droit d'avoir le choix ?

C'est pour cette raison que je vous demande, Monsieur le Président, de renvoyer ce projet en commission afin de pouvoir nous présenter, lors d'une prochaine séance plénière, ces rénovations avec les différentes variantes demandées.

En mon nom j'ai dit.

M. AUGSBURGER : Le 26 février dernier, une grande partie d'entre vous a voté un crédit d'étude de Fr. 380'000.-- pour la transformation de cette école, alors qu'une somme de Fr. 1 million était affectée à ce bâtiment pour son rafraîchissement.

Le débat d'alors avait comme fil conducteur que l'annexe devait être conservée en l'état pendant la transformation de cette ancienne école, de façon à disposer d'un nombre suffisant de classes.

Trois mois après ce vote du crédit d'étude, on se rend compte qu'il y a trop de classes à disposition au Petit-Lancy et on procède à la démolition de l'annexe, prévue dans le plan initial. A qui se fier ?

Aujourd'hui, on vient nous proposer un crédit de construction de Fr. 4'450'000.-- pour aménager des classes dont nous n'avons pas besoin actuellement, une salle de lecture dans une école vide, la réfection des installations de chauffage et des sanitaires, de l'appartement des concierges, etc., ceci pour un montant de Fr. 3'530'000.-- après déductions des subventions espérées, soit Fr. 4 millions avec le crédit d'étude, alors qu'un million était prévu et suffisant, il y a 6 mois pour remettre en état cette école..

Il va de soi qu'en plus, on défigure la toiture de cet établissement en apposant des fenêtres obliques dans cette dernière.

**Séance ordinaire du 23 septembre 2004**

Quant au 2ème crédit de Fr. 1'835'500.--, il a été établi de façon peu sérieuse avec des anomalies sur les prix des chaudières et de divers travaux, de façon à gonfler les prix des travaux qui devraient être réalisés pour moins de Fr. 1,5 million.

Il va de soi que le groupe Radical vous invite à refuser ce crédit de construction et s'insurge sur la publication dans le journal Le Lancéen No 204 du mois de septembre qui, à la page 23, publie des informations triées et partielles ainsi que des chiffres censés rester confidentiels jusqu'au vote de ce soir.

Mme JELK-PEILA : C'est sans surprise que je peux vous dire que le groupe Alliance de Gauche votera l'ensemble du crédit de l'école du Petit-Lancy. Le groupe en effet a été, et est toujours choqué par les prises de positions de certains dans ce Conseil, pour qui, un atelier du livre présente une dépense inutile. Il est vrai que dépenser de l'argent pour les enfants, c'est vraiment quelque chose d'inutile.

Quant à nous, nous sommes persuadés que les enfants de notre commune tireront profit de cet équipement. Dans un temps, où les professionnels s'accordent à relever qu'un pourcentage important de la population de jeunes adultes ne maîtrise pas convenablement la lecture, confondre la bibliothèque municipale proche avec un atelier du livre dans une école, relève d'un certain mépris pour les jeunes élèves de notre génération, et pour le travail tant des bibliothécaires que des professionnels de l'enseignement.

Dans le cadre des travaux nécessaires, aménager les combles représente certes un surcoût relatif, mais qui est limité par le fait que ces aménagements prennent place dans d'autres aménagements de l'école.

Alors, dotons les enfants du Petit-Lancy de cet instrument important qui est un atelier du livre, car le primaire est l'ordre d'enseignement qui touche l'ensemble des enfants en général, et qui constitueront, eux, les adultes de demain. Donnons-leur la possibilité d'être des adultes bons lecteurs, et montrons-nous aussi généreux, en ce qui concerne nos enfants et l'éducation, que nous avons su l'être et que nous continuons à l'être, et que nous sommes notamment dans le domaine du sport, sport d'élite, quand nous votons des prêts sans intérêt de Fr. 3 millions pour le stade de Genève.

M. STUDER : Toute rénovation ou amélioration du patrimoine bâti doit être considérée comme une opportunité à ne pas négliger. Dans le cas de l'ancienne école du Petit-Lancy, la création d'un atelier du livre dans des espaces, jusque là inexploités, représente une opportunité non négligeable d'optimisation, ce d'autant plus que ces locaux pourront être utilisés à d'autres fins. Les travailleurs sociaux hors murs sont confrontés journallement aux conséquences de l'analphabétisme, ce qui justifie, malheureusement, ce type de projets.

La terminaison des travaux de ce groupe scolaire étant à bout touchant, il est de notre responsabilité d'en avaliser les éléments à plus-value, et qui apportent une réelle amélioration.

Toutefois, l'analyse des différents postes du plan financier de ce crédit de construction n'a pas manqué de nous surprendre, en particulier l'ampleur de certains d'entre eux comme l'appartement du concierge, par exemple.

**Séance ordinaire du 23 septembre 2004**

Le résultat n'est pas seul à compter, même si une rénovation est toujours plus onéreuse et plus délicate à réaliser que du neuf.

Le groupe des Verts acceptera cet arrêté, les avantages étant indéniablement supérieurs aux seuls coûts.

M. CHOBAS : Après la piscine, la rénovation de l'école du Petit-Lancy. C'est vrai que je m'attendais à ce genre de débat. J'ai entendu en commission que la majorité des commissaires reconnaissait, au plan technique, la bienfaisance ou le bien-fondé des propositions qui étaient soumises. Ce qu'ils en contestent principalement, ça été dit et largement exprimé, c'est le coût de cette rénovation.

Il est vrai que rénover un bâtiment de 1911, comme le bâtiment de l'école primaire du Petit-Lancy, cela a un coût et, comme l'a dit M. Studer, cela a aussi une valeur patrimoniale. A cet égard, je ne peux évidemment pas souscrire aux propos de M. Augsburger, qui faisait valoir que le projet défigurait le bâtiment alors que, justement, le projet a été soumis aux instances concernées, particulièrement à la Commission des monuments, de la nature et des sites. En outre, la démolition de l'annexe de 1954 est une aubaine, qui permet de redonner une valeur à ce bâtiment de 1911, et, d'autre part, les propositions d'aménager les combles ont reçu l'aval de cette commission spécialisée dans la protection du patrimoine.

Par ailleurs, je trouve que le débat qui consiste à opposer les rénovations d'écoles les unes aux autres, est un mauvais débat. Je crois que nous avons besoin de rénover nos écoles, notamment les écoles qui ont plus de 30 ans. Nous avons aussi besoin de terminer un programme que nous avons initié et qui figurait dans le cadre du concours qui a été lancé par la Ville de Lancy à fin 1999, début 2000.

Alors, opposer aujourd'hui la rénovation d'une école comme celle du Petit-Lancy à la rénovation prochaine de l'école du Bachet m'apparaît un faux débat. Je crois qu'il faut terminer ce que nous avons engagé et, dans la suite logique des choses, nous viendrons, comme nous nous sommes engagés, avec un projet de rénovation de l'école du Bachet.

Encore un mot. M. Badet trouvait que dépenser pour un atelier du livre Fr. 750'000.-- c'était cher. C'est vrai, mais une classe neuve c'est Fr. 1 million, M. Badet. C'est le coût moyen que nous avons payé pour toutes les écoles que nous avons créées, que ce soit à Cérésolle, à Tivoli, ou bien à l'école du Petit-Lancy. Le coût que vous articulez pour l'atelier du livre n'est pas supérieur à celui d'une classe ; il est même inférieur de 25 %.

Sur votre proposition de renvoi en commission, je n'y vois aucun intérêt dans la mesure où la proposition qui vous est faite de voter sur le crédit de construction est claire, étant précisé que j'ai bien compris que ceux qui ce soir s'opposent au crédit de construction global tel qu'il vous est soumis, sont favorables à un rafraîchissement. Je n'ai entendu personne dire qu'il ne souhaitait rien faire dans cette école. Renvoyer le sujet en commission pour relancer toute la procédure, pour revenir dans 3 mois, je n'y vois, en ce qui me concerne, dès lors pas un intérêt très très grand.

Et puis, dernier élément, je ressens le débat comme étant de nature politique mais je ne trouve pas que c'est un débat qui devait être politique. Je trouve que c'est une question de logique, de cohérence par rapport à un programme que nous avons initié.

**Séance ordinaire du 23 septembre 2004**

Je vous rappelle aussi que, dans les écoles, à certaines périodes, celles-ci débordent et, à certaines autres périodes, ces écoles sont en partie vides. Cela tient à la vie des quartiers qui font, qu'à certaines périodes, les quartiers sont peuplés d'enfants d'âges scolaires et, qu'ultérieurement, ces enfants grandissent et puis les écoles primaires en subissent évidemment le contre-coup.

Ce que souhaite aujourd'hui le Conseil administratif, en souhaitant que ce projet puisse se réaliser, c'est de prévoir l'avenir. Vous savez aussi qu'un certain nombre de projets de constructions sont toujours prévus dans le cadre du Petit-Lancy. Je pense notamment au développement de Lancy-Square. Vous savez aussi que nous avons un projet éventuel d'école aux Marbriers. L'objectif, en aménageant complètement l'école du Petit-Lancy aujourd'hui, c'est d'aménager ou de reporter le plus tard possible, et si possible de manière définitive, l'extension ou la construction d'un groupe scolaire aux Marbriers. C'est en tous les cas un objectif que nous poursuivons, sans oublier que, ce que nous réalisons aujourd'hui, nous coûte cher aujourd'hui mais nous coûte certainement moins cher que de revenir dans 7 ou 8 ans avec un autre crédit de construction.

Dernier élément, le vote secret. Si chaque fois, qu'il y a un vote, un vote un peu partagé, il faut que quelqu'un d'entre vous demande le vote secret, cela me paraît totalement risible. Si les Conseillers municipaux ressentent une pression, j'en suis malheureusement désolé. C'est peut-être l'expression de nos convictions mais, les convictions, chacun peut les défendre et les assumer, y compris pour voter sur un crédit scolaire, à visage découvert.

M. ALONSO : Je demande un vote nominal ou à main levée afin qu'il soit transparent au lieu d'opaque.

M. AESCHBACHER : Nous avons une première proposition qui consiste à renvoyer le sujet en commission. Je vous propose de voter d'abord sur cette proposition.

***Proposition acceptée par 17 oui – 15 non – 1 abstention.***

La proposition de renvoi en commission est acceptée. Ce qui nous évitera de voter à l'appel nominal ou à bulletin secret.

M. CHOBAS : Pour gagner un peu de temps, sur les explications de M. Badet de renvoi en commission, quelqu'un peut-il expliciter la demande, pour que ces précisions figurent dans le procès-verbal, cela me permettra de donner des instructions qui soient les plus transparentes possibles.

M. FAVRE : Je peux vous renvoyer au procès-verbal de la séance qui a eu lieu sur le crédit de construction du mois de mars de cette année, où j'ai très clairement énoncé qu'on voulait, sur 4 postes : 1. le rafraîchissement – 2. des salles à l'entresol et à l'étage – 3. l'atelier – 4. le concierge et l'ascenseur ; que ces 4 objets soient séparés. J'avais également dit, l'architecte a eu un gros mandat, c'est clair qu'on lui complique un peu la tâche, et compte tenu que la réalisation coûte plus de Fr. 25 millions pour la Ville de Lancy, il peut faire un travail supplémentaire, donc de séparer les CFC, avec l'ordinateur ce n'est pas très compliqué. Il faut vous référer à cette séance de mars 2004.

**Séance ordinaire du 23 septembre 2004****c) Divers**

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : MM. Chobaz et Côte nous ont donné quelques informations :

- divers travaux ont été exécutés dans les écoles de la commune. Citons un accès séparé aux Locaux autogérés aux Palettes, des locaux supplémentaires à en Sauvy et aux Morgines
- les autorisations n'ont pas encore été délivrées pour les travaux sur les immeubles des Esserts. Une discussion est en cours avec la Police des constructions et le SCANE pour fixer les objectifs d'économie d'énergie, en visant la limite des 600 mégajoules
- les travaux de séparation des eaux vont commencer aux Communes-Réunies et aux Rambossons. Ils doivent être terminés avant l'arrivée du tram
- Lancy a reçu une subvention de Fr. 100'000.-- du DASS pour le CASS des Clochetons
- les travaux de réfection de la salle de gymnastique d'en Sauvy ont 15 jours de retard, car il a été constaté cet été que les tuyaux de chauffage sous le plancher étaient rouillés et qu'il fallait les changer
- le partage des coûts de rénovation du restaurant du Marignac est en discussion avec le locataire.

Et pour la fine bouche : un commissaire demande pourquoi il existe un panneau indiquant « Vous êtes bien à Lancy ». Il demande si les habitants doivent se sentir bien à Lancy du fait qu'ils paient peu d'impôts. Ce panneau donne, selon M. Chobaz, une information géographique, mais il contient un jeu de mot permettant de l'interpréter aussi qualitativement.

**8. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT – Séance du 2 septembre 2004 -  
Rapporteur : M. Alain BOSSHARD**

---

**a) Réaménagement de points de récupération enterrés -  
Crédit d'investissement (Fr. 200'000.--)**

=====

M. BOSSHARD présente le sujet : M. Chobaz, Conseiller administratif délégué, nous indique que le projet s'inscrit dans la démarche qui a été réalisée sur d'autres points de la commune. Il rappelle que ce sont des mesures qui permettent de rendre visibles et plus nombreux les points de récupération. M. Chobaz signale également qu'il y a des mesures de sécurité et d'accessibilité. A certains endroits, exemples Palettes et Emile-Dupont, le camion empiète sur les bordures.

Un commissaire demande combien de points restent à réaménager ? M. Deschenaux répond qu'il y en a encore 6, dont 3 nouveaux aménagements. Il rappelle qu'il faut 3 m. de profondeur de libre afin d'installer un point de récupération et que le sous-sol est fort utilisé (canalisations, installations SIG, égouts, etc.). Il indique que son service est en train d'essayer d'améliorer les points de récupération, tant au Grand qu'au Petit-Lancy.

**Séance ordinaire du 23 septembre 2004**

Un commissaire demande qu'elle est la fréquence de levages des containers ?

M. Grand répond que certains sont vidés toutes les semaines et, par exemple, celui des Palettes est vidangé quelquefois les vendredis et samedis. En outre, une entreprise de nettoyage entretient ces points de récupération, y compris le week-end si nécessaire, cela évite qu'ils deviennent des dépotoirs.

La Présidente demande s'il est possible d'évaluer les incidents des nouveaux points de récupération sur le taux de recyclage ?

M. Deschenaux répond que, d'une manière générale, cela est difficile à évaluer. Il indique simplement qu'il est surprenant de constater que la récupération augmente en parallèle des points de récupération nouvellement installés par les régies et que les ordures stagnent. Deux chiffres intéressants : taux de récupération 2004 à fin juillet : 35,56 % - fête des promotions : 75,73 %.

La Présidente lit l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

***L'arrêté 8a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).***

**b) Divers**

=====

M. BOSSHARD présente le sujet : M. Chobaz explique que les travaux de rénovation des places de jeux arrivent à leur terme. Une note du Service des parcs et promenades concernant le choix des installations et les normes de sécurité en vigueur nous indique notamment les distances à respecter pour l'installation de ces jeux. Un exemple : l'installation d'un petit toboggan, dont l'âge d'utilisation est de 6 ans, nécessite une surface au sol de 20 m<sup>2</sup>, alors que son emprise est de 3 m<sup>2</sup>, soit 17 m<sup>2</sup> de périmètre de sécurité répartis autour du module, ce qui explique que ce n'est pas facile d'avoir une mixité de jeux pour les plus jeunes et moins jeunes.

*Tram à Lancy* - M. Chobaz rappelle que les travaux, en direction des Palettes, débiteront déjà fin octobre. Dans ce cadre-là, la question du parc de la mairie devra être débattue. Il précise qu'il sera nécessaire de songer au réaménagement complet de ce parc. Enfin, il ajoute que la commune a plusieurs projets comme celui des Courtillets ou la place du 1er-Août et qu'il faudra tenir compte de la réaction de la population quant à ces divers aménagements. Il indique que l'ambition du Conseil d'Etat est que le tram entre en fonction en fin 2005.

M. Grand rappelle que la journée de la propreté se déroulera le 2 octobre. La population est invitée à ramasser les déchets et à participer à cette démarche. Toutes les idées seront les bienvenues pour inciter les personnes à participer.

La Présidente demande s'il serait possible d'allouer un budget pour la décoration de décembre ?

M. Deschenaux répond que le budget existe, mais qu'il faut s'en tenir à des décorations très simples, afin de limiter le vandalisme qui ne manque pas et les vols.

**Séance ordinaire du 23 septembre 2004****9. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 9 juin 2004 -  
Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA**

---

**a) Election du Président et du Vice-président**

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : M. Augsburger est reconduit dans son rôle de Président et M. Perez-Iriarte dans celui de Vice-président.

**b) Rencontre avec les centres de loisirs de la Ville de Lancy :**

- **Centre Marignac**
- **Villa Tacchini**
- **Terrain d'aventures Lancy-Voirets**
- **Terrain d'aventures du Petit-Lancy**

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : Le Conseiller administratif délégué rappelle que cette rencontre se fait habituellement au mois de décembre. Il lui a cependant paru plus judicieux de la fixer en juin pour permettre aux centres de loisirs de définir leurs demandes avant le vote du budget.

*Centre Marignac –*

Au nom du centre, M. Roggo déclare que l'enveloppe demandée pour 2005 sera la même que celle de 2004, avec toutefois quelques modifications quant à l'attribution des fonds. Il rappelle une demande pour des prestations en faveur de la Maison Civiq des Palettes. En effet, quelles que soient les difficultés budgétaires de l'Etat et de la commune, un bout de poste nouveau est nécessaire pour faire face à la situation, faute de quoi des activités resteront en stand by.

Il remarque qu'il existe aux Palettes de nombreux très jeunes enfants difficiles à gérer et qui mobilisent les animateurs, bien que leur mission soit plutôt destinée aux adolescents. Les heures d'occupation ont été déplacées afin de répondre à ces besoins. Le bénévolat fonctionne pour un certain nombre d'activités et il sera nécessaire de réfléchir sérieusement au suivi de ce bénévolat.

Pour le centre Marignac, des besoins se développent également. Par exemple, les semaines d'été ont été totalement bouclées pour les enfants. Il a fallu créer des listes d'attente, ce qui devrait bientôt être également le cas pour les adolescents. Si le centre est « victime de son succès », c'est, selon M. Roggo, que la plupart des parents travaillent et que les semaines de vacances d'été sont toujours très difficiles pour eux puisqu'ils doivent trouver des lieux où placer leurs enfants. Si la situation est en partie jugulée cette année, ce sera à nouveau la même « galère » dès 2005.

Le comité du centre a vu pas mal de départs, 5 personnes se sont proposées, montant le comité à 10 personnes. Pour M. Huguenin, cela devrait permettre de mieux répartir le travail.

Il a été décidé de libérer trois semaines de centre aéré cet été afin de récupérer des heures sur les temps de travail des animateurs. Cela pourrait permettre de pallier en partie aux besoins croissants pendant le reste de l'année.

**Séance ordinaire du 23 septembre 2004**

A la question du besoin en poste, M. Roggo répond qu'un 3/4 de poste serait nécessaire, mais qu'un mi-temps permettrait déjà d'améliorer la situation.

Bien que la FAS'e finance ces postes, il est arrivé que ce soit la commune qui paye les travailleurs sociaux, lorsque le Département de l'instruction publique ne pouvait plus assumer ces frais.

Il y a 6 postes au centre Marignac. Au total, ce sont près de 20 personnes qui y travaillent.

*Villa Tacchini -*

M. Belay déclare que l'équipe de la villa Tacchini a été largement modifiée. De fait, tous les chiffres ne sont pas encore connus. Il pense cependant que les besoins devraient être similaires à ceux de l'année précédente, à l'exception d'une secrétaire qui serait la bienvenue. Le besoin le plus pressant demeure la réalisation des rénovations à réaliser dans la villa, dont l'état de vétusté est alarmant. Les travaux nécessaires ont été chiffrés et décrits dans un dossier. De par l'état de la villa, on peut craindre qu'un ghetto ne soit en train de se créer, alors que l'équipe souhaite arriver à un mélange plus important des populations fréquentant la villa. L'aspect du bâtiment joue un rôle considérable dans cette problématique.

Cinq personnes siègent dans le comité, dont les membres sont en place depuis 2 ans seulement. Pour M. Molineaux, qui est actuellement président du comité, l'image de la villa revêt une grande importance, notamment par rapport aux habitants du quartier. Il est indispensable de créer une dynamique permettant aux différentes populations de se côtoyer.

Le Conseil administratif a reçu ces demandes et est en attente d'une réponse du Service des travaux et constructions afin de savoir s'il serait possible d'intervenir cet été déjà. Pour le Conseil administratif, les centres de loisirs devraient essayer de gérer leurs locaux, en termes de rénovation, en anticipant davantage les travaux.

Il serait possible de motiver ces jeunes pour restaurer la maison ; cela est pris effectivement en compte dans le budget proposé à la commune.

La fête « Caroline fête son chemin » a été insuffisante pour modifier l'image de la villa, mais une démarche est en cours et il faut un certain temps pour modifier cette image. L'idée de la Villa Tacchini c'est qu'une autre population, que simplement des adolescents difficiles et en difficulté, puisse fréquenter la villa.

Les personnes qui viennent à l'accueil libre sont régulières et forment une sorte de tribu. Il existe une autocensure de la part des autres jeunes par rapport à ce groupe.

*Terrain d'aventures Lancy-Voirets -*

Il y a eu de grands changements dans ce centre puisque l'équipe s'est complètement modifiée. De nouveaux projets sont nés, comme la Fête du Bonhomme hiver. Les horaires d'été ont été également changés. Ils sont passés de 13h-18h à 10h-18h avec un repas à midi. Ces horaires ne pourront être maintenus que pendant trois semaines.

Cette option a été rendue possible grâce à une subvention extraordinaire. A Lancy-Sud, le seul autre centre offrant des possibilités pour des enfants de 8 à 9 ans est

**Séance ordinaire du 23 septembre 2004**

Marignac, c'est la raison pour laquelle le Terrain d'aventures essaye d'étendre ses heures d'ouverture.

Pour la subvention, après le refus de la FAS'e, c'est la mairie qui est entrée en matière. L'accueil est libre et gratuit, une simple participation de Fr. 4.-- est demandée pour les repas. Dans le cadre de l'accueil libre, les enfants ne sont pas tenus de suivre des activités à des heures fixes, ils n'ont donc pas besoin de s'inscrire à des ateliers. Les parents sont rencontrés afin de savoir ce qu'ils permettent. Cet été, le nombre des repas servis sera limité à 25 par jour.

Pour le Conseiller administratif délégué, bien que cette subvention soit extraordinaire, il faudra faire le nécessaire auprès de la FAS'e si l'expérience est concluante.

*Terrain d'aventures du Petit-Lancy -*

M. Sanchez, animateur, mentionne qu'un certain nombre d'objectifs a été atteint, notamment en matière de rénovation des locaux. Restent la cuisine et la salle de bains qui doivent être restaurées. L'état des locaux est un élément important de la problématique sociale. Il remercie la commune à cet égard. L'équipe du terrain a sorti une petite plaquette. L'attitude des enfants change si les locaux sont rénovés, c'est une dimension à travailler car il y a beaucoup moins de dégradations.

Ce sont environ 250 enfants qui sont inscrits et fréquentent le centre. Le terrain pratique l'accueil libre, ce qui permet d'avoir un suivi des enfants sur plusieurs années. Le terrain est partie prenante de la fête « Caroline fête son chemin » qui est autofinancée et représente une belle réussite. Le centre est bien intégré dans le quartier et représente une alternative pour les autres centres aérés. M Sanchez espère pouvoir décharger le centre Marignac qui doit refuser environ 4 à 5 personnes par semaine pour la période de l'été.

Le centre aéré est ouvert uniquement sur Lancy. Les listes d'attente sont constituées uniquement de Lancéens.

Plutôt que d'organiser une visite de ces différents lieux lors de la rentrée, le Président encourage les commissaires à se rendre sur place par leurs propres moyens. Les centres sont effectivement ouverts.

**c) Divers**

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : La journée de la course de caisses à savon était très réussie.

Qu'en est-il du dossier « Le Chalet » ?

Le Conseiller administratif répond que le dossier est bien en mains et qu'il devrait en ressortir quelque chose.

Un commissaire signale que le dernier rapport n'était guère cohérent avec le déroulement de la séance.

**Séance ordinaire du 23 septembre 2004**

L'animateur d'un des centres relève que, concernant le plan comptable de la FAS'e, il est très indigeste et n'est pas compatible avec celui de la commune, il a fallu mettre en place une double comptabilité.

**10. AGENDA 21 – Séances des 5 février, 16 mars, 23 avril et 18 mai 2004 – Rapporteur : M. Alberto PEREZ-IRIARTE**

---

En l'absence de M. PEREZ-IRIARTE, M. ALONSO présente le sujet : Séance du 5 février 2004 consacrée à l'état d'avancement des travaux des Ateliers du Futur.

**AF 06 Aide Sociale**

Quinze personnes participent à ce groupe de réflexion. Le groupe a décidé de centrer ses travaux sur le problème du chômage à Lancy.

**AF 01 Information Agenda 21**

Plusieurs pistes de réflexion ont été envisagées par les participants.

Stand pour la fête cantonale du développement durable, films, journal sur le site Internet de la Commune, et un stand à la fête « Caroline fête son chemin ».

**AF 02 : SME**

Cet atelier s'adresse essentiellement aux services de la Mairie. Une première séance s'est déroulée au mois de décembre afin de définir les cahiers des charges. La commune devra choisir plus tard un mandataire.

**AF 03 Coopération au développement**

Des documents sur la coopération sont à l'étude, un document cadre stipulant des procédures à suivre en matière de coopération au développement durable est également à l'étude, ainsi que ses diverses approches en matière d'information au public sur les projets avec participation financière de la commune.

**AF 04 Déchets**

Deux séances ont permis d'établir un inventaire sur ce que fait la commune avec les déchets. Le groupe travaille sur un document avec des propositions pour l'Agenda 21 de Lancy.

**AF 05 Energie**

Cet atelier réunit 9 personnes et a déjà tenu 4 séances. Quelques actions ont été envisagées pour l'Agenda 21, une liste avec les idées formulées, dans la lutte contre le gaspillage d'énergie a été présentée.

**Séance du 16 mars 2004 - Etat d'avancement des Ateliers du Futur****AF 01 Information Agenda 21**

L'atelier d'information s'est réuni quatre fois depuis la dernière séance. Divers sujets ont été abordés. Conception d'un stand, stratégies de communication, informations pour le Conseil municipal, comment animer autrement le rapport au Conseil municipal et préparation des journées du développement durable du mois de juin.

**AF 02 SME**

Suite à l'appel d'offres pour la définition des cahiers des charges pour une démarche SME à l'intention de la Mairie, c'est le Bureau B+C qui a été nommé.

**AF 03 Coopération au développement**

L'atelier travaille sur un projet de Charte de la Coopération de Lancy au développement durable : La Charte sera prête pour les journées cantonales du développement durable.

**Séance ordinaire du 23 septembre 2004**

## AF 04 Déchets

L'atelier travaille sur un programme d'actions avec, pour objectif, un gain de qualité dans le taux de récupération des déchets à Lancy. Pour la prochaine séance, l'atelier procédera à une hiérarchisation des actions.

## AF 05 Energie

L'atelier a auditionné l'adjoint scientifique du Service cantonal de l'énergie. Les membres de l'atelier ont été surpris par la quantité de possibilités existantes en matière d'économies d'énergie pour la commune. Un projet de coopérative de logement avec un pôle environnemental (Minergie) social (inter - générationnelle d'habitat) et économique. Pourrait devenir une (vitrine) de Lancy, sur le présent et futur du développement durable.

## AF 06 Aide sociale

Suite à deux réunions, les discussions ont porté sur le chômage et la réinsertion professionnelle. Une étude sur le chômage dans la commune suivra, ainsi qu'un cahier des charges pour l'antenne de Lancy chargé d'aider les personnes au chômage.

Séance du 23 avril 2004 - Participation de Lancy aux Journées cantonales du développement durable et l'état d'avancement des Ateliers du Futur.

## AF 03 Coopération au développement

Une proposition de Charte sur la Coopération au développement sera fournie et présentée lors des Journées de DD sur le stand de Lancy. Les contacts avec la FGC ont continué et 5 associations vont faire suivre à l'AF un dossier sur les projets en cours dans le tiers monde. Un projet de panneau sera présenté par l'atelier .

## AF 04 Déchets.

Suite aux trois dernières séances de travail, l'AF Déchets remet un document avec 9 actions pour l'Agenda 21 de Lancy. Une fiche technique pour l'élaboration du panneau sera fournie au GP pour les journées du DD du mois de juin.

## AF 05 Energie

Une fiche signalétique a été rédigée sur le thème de la formation et des économies d'énergie. Les deux thèmes pourraient être présentés lors des journées du DD, ainsi que la mention du projet de coopérative de logement et des bâtiments recyclés dans le sens du label Minergie.

## AF 06 Aide sociale

L'atelier a abordé la thématique des personnes âgées, les thématiques du social sont nombreuses, mais des chiffres sur le social seront présentés pour les journées du DD du mois de juin.

## AF 01 Information agenda 21

Un projet de newsletter est en cours, mais le projet doit être validé par le Groupe de Pilotage.

Séance du 18 mai 2004 - Les textes pour les grands panneaux ont été reçus et validés. Le GP travaille sur un projet d'affiche communale. Un concept de stand a été validé, ainsi que un plan d'animations pour le stand durant le week-end de la Fête cantonale du DD.

Tous les membres du CM et le public sont invités à lire les posters à l'entrée.

**11. COMMISSION DES SPORTS – Séance du 10 juin 2004 -  
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**

---

**Séance ordinaire du 23 septembre 2004****a) Election de la Présidente et du Vice-président**

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : C'est à l'unanimité et avec acclamations que Mme Dilonardo et été reconduite à la Présidence de cette commission de même que M. Maillard pour la vice-présidence.

**b) Audition des responsables du club ZZ-Lancy**

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : C'est dans les locaux d'entraînement du club, à l'Ecole En Sauvy, que la commission a reçu MM. Ladrey, Chevallier, Vuistiner et Muller, respectivement président, président technique, responsable de la maintenance et trésorier.

Le ZZ Lancy, club de tennis de table, a démarré son activité en 1962. Il compte 120 membres, dont 35 licenciés. Le club est engagé dans de nombreuses catégories du championnat de l'élite, en passant par de nombreuses catégories d'âge, y compris une catégorie « vétérans » championne genevoise et 3ème aux championnats suisses.

Le fleuron du club est l'école de tennis de table fréquentée par une trentaine d'enfants et qui rencontre un grand succès. Les cours ont lieu deux fois par semaine et sont donnés par des moniteurs professionnels diplômés « Jeunesse et sport ».

Le club n'entretient pas d'équipe en ligue nationale et ce, essentiellement pour des raisons financières. Pour information, il y a 17 clubs de tennis de table à Genève.

Le club gère son matériel. Les raquettes sont fournies aux débutants, puis chacun achète son propre matériel. Les tables sont achetées par le club. La problématique est posée au sujet des tables qui sont utilisées par le parascolaire et sont parfois endommagées. Celles-ci sont fragiles, spécialement sur la surface.

De nombreux sujets ont été évoqués sur l'organisation des tournois, la quête des sponsors et quelques améliorations par la pose de rideaux ainsi que sur l'amélioration de l'isolation des locaux, surtout en raison des infiltrations d'eau. A chaque question, une réponse a pu être donnée aux représentants du club.

Le Président a remercié les autorités pour son écoute et son soutien ainsi que pour la mise à disposition des locaux en faveur du club. En guise de conclusion, Le Président a déclaré que chaque fois qu'il voit l'inscription sur le pont des Grandes-Communes : « Vous êtes bien à Lancy », il interprète cette formule par : « Nous sommes bien à Lancy ».

**c) Divers**

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : Basket : des informations sont données sur l'organisation du dernier championnat suisse organisé à Lancy par le Lancy Basket.

**Séance ordinaire du 23 septembre 2004**

Une lettre d'un enfant a été envoyée à la Présidente. Il déplore l'absence dans son quartier, région de l'école de Cérésolle, de paniers de basket. Il demande si la commune ne pourrait pas installer des paniers dans ce quartier. Réponse lui sera donnée par notre Conseiller administratif délégué.

Stade de Genève : des informations sont données sur la situation financière du Stade de Genève et sur l'évolution des tractations. Notre Conseiller administratif délégué a répondu aux différentes questions sur les créances et les factures de la Compagnie des sapeurs pompiers de Lancy qui doivent être honorées.

Un commissaire demande s'il est envisageable d'installer des buts de football sur la surface du parc Bertrand. Le débat s'est poursuivi sur les nuisances provoquées par les installations de jeux. L'installation « d'Agorespaces » a été évoquée et la discussion s'est poursuivie sur la problématique du parking sauvage à proximité de la nouvelle salle « omnisports ».

**12. COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 21 juin 2004 -  
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO**

---

**a) Election de la Présidente et du Vice-président**  
=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : Mme Degli Agosti et M. Progin ont été réélus à l'unanimité au poste de Présidente et de Vice-président respectivement.

**b) Point de la situation avec l'Association pour la Danse Contemporaine**  
=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : Cette commission extra-muros s'est tenue au Musée d'Art Moderne et Contemporain, le Mamco, en ville de Genève.

La commission a accueilli, outre nos deux déléguées à la culture, Mmes Mamie et Mariéthoz, M. Ratzé, directeur artistique de l'Association pour la Danse Contemporaine et Mme Simon-Vermot, administratrice. C'était l'occasion de faire le point sur l'avancée des travaux.

M. Lance informe que le projet de centre socioculturel est toujours dans l'attente de déblocage du projet de parking.

Le groupe opérationnel s'est réuni le 18 juin dernier pour faire le point. Il a pour mission de travailler sur le projet de la Maison de la Danse. Il regroupe les différentes parties finançant ce projet et qui devront mener le projet à bien.

La convention sur le fonctionnement du groupe a enfin été signée par l'Association pour la Danse Contemporaine, la Ville de Genève, l'Etat de Genève et la Ville de Lancy. Cette convention n'engage que le groupe opérationnel et fixe les buts à atteindre. Le groupe a conscience de l'importance de créer une relation avec les habitants de Lancy, et il réfléchit aux moyens de sensibiliser la population au projet de

**Séance ordinaire du 23 septembre 2004**

Maison de la Danse par le biais de contacts avec les écoles ou directement auprès des habitants. Il faudra envisager l'engagement d'une personne chargée de cette médiation et créer une ligne budgétaire,

L'autre travail en cours est l'élaboration du dossier et du cahier des charges de l'Association pour la Danse Contemporaine pour la Maison de la Danse. Il est prévu de l'envoyer à Pro Helvetia et à l'Office fédéral de la culture pour obtenir un soutien.

M. Lance propose donc d'inviter le groupe opérationnel devant le Conseil municipal par souci d'information. Une des premières idées, pour la sensibilisation de la population à la danse contemporaine, est une programmation de spectacles de danse en plein air sur une quinzaine de jours en été. Cela fait deux ou trois ans que l'Association pour la Danse Contemporaine y réfléchit. Une première expérience a été la scène installée à l'occasion de la Fête de la Musique dans la cour du Musée d'art et d'histoire.

Mme Mamie explique que le lieu adéquat qui a été retenu est le parc de la Villa Bernasconi. Il y a des espaces ombragés et le parc peut accueillir une scène et des gradins.

Ce projet, pour MM. Lance et Ratzé, permet d'avancer et de donner un corps à l'idée de la Maison de la Danse en anticipant ce qu'elle pourra être, et en mettant en avant la coopération entre les partenaires. La nouveauté est le financement par la Ville de Genève d'activités culturelles qui n'ont pas lieu sur son territoire.

Il faut privilégier la gratuité du spectacle pour inciter les habitants à venir. Les coûts devraient donc être répartis selon le pourcentage prévu entre les partenaires, soit un quart pour Lancy et l'Etat de Genève et la moitié pour la Ville de Genève. C'est une première collaboration. Un projet avec un budget détaillé sera établi. Deux lignes seront inscrites au budget 2005 que le Conseil municipal devra par conséquent approuver.

L'idée d'un tel spectacle reçoit l'approbation de plusieurs commissaires. Il représente un bon test pour le futur.

M. Ratzé nous indique que les spectacles de l'Association pour la Danse Contemporaine ont lieu actuellement à la salle des Eaux-Vives. Elle peut accueillir 150 spectateurs et a un plateau de 10 x 10 m., soit le 40 % de ce qui est prévu à la Maison de la Danse. Celui-ci est aménagé par l'ingénieur scénique qui travaille sur le projet de la Maison de la Danse. M. Ratzé nous invite tous à venir aux spectacles.

Et pour conclure sur ce point, deux mots sur le projet du centre socioculturel, dont le crédit d'étude de Fr. 531'000.-- a été voté par le Conseil municipal en mars 2003. L'architecte arrive actuellement au bout du crédit d'étude et ne pourra pas aller plus loin sans feu vert du Conseil municipal.

La commune était, le jour de la commission, dans l'attente d'une réponse de M. Cramer sur le parking. Elle est entre-temps arrivée et la commune a reçu l'autorisation de construire un parking communal.

Mme Arnold, conseillère administrative de Plan-les-Ouates, a été contactée pour le projet de bibliothèque multimédia. Un groupe de travail devra être mis en place. Les locaux associatifs sont toujours inclus dans le projet.

**Séance ordinaire du 23 septembre 2004**

Le volume prévu pour la discothèque est toujours maintenu. Mais son affectation est encore à discuter : dépôt pour la bibliothèque ou local de danse, discothèque de quartier ou discothèque commerciale ?

**c) Divers**

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : M. Lance nous a informés que l'exposition d'art contemporain de la Villa Bernasconi a fait l'objet d'un article dans la Tribune de Genève de samedi 19 juin. Mme Mariéthoz informe qu'un des artistes exposés, Vincent Koller, a obtenu un prix important lors de la Foire de Bâle pour une pièce analogue à celle qui est exposée à Lancy.

M. Lance informe que la Fondation Culture et Rencontre aura fêté les 10 ans de son Ciné-club le 14 septembre au Collège de Saussure

Un commissaire a évoqué avec Mme Mamie le 30ème anniversaire en 2005 de la mort de Michel Simon. Il est enterré dans la commune, Elle estime qu'il serait intéressant de travailler avec le Collège de Saussure qui dispose des infrastructures nécessaires pour des projections de films.

La séance a été suivie de la visite du Mamco commentée par son directeur M. Christian Bernard.

**13. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -  
Séance du 26 août 2004 -  
Rapporteur : Mme Martine DEGLI AGOSTI****Piscine de Marignac : Point de la situation**

=====

Mme DEGLI AGOSTI présente le sujet : Le conseiller administratif délégué estime que la saison estivale s'est bien passée tant sur le plan du personnel que sur celui de la gestion des usagers. Toutefois, le temps maussade n'a pas permis de concurrencer l'année 2003 !

A la fermeture, dimanche 29 août, il est prévu de faire les nettoyages et le vidage du bassin principal. Dès le lundi, l'entreprise doit s'y installer pour monter la grue et les travaux se poursuivront jusqu'au 14 mai 2005.

Les mandataires MM. Dellenbach et De Marsano, affirment que la première partie : traitement de la carbonatation du béton, réfection des locaux de produits chimiques est terminée. Les adjudications pour les travaux à venir sont faites et le complément d'autorisation pour l'aménagement des pédiluves pour passer avec des fauteuils en cas de handicap a été demandé au Service d'aménagement et des sites. La demande devra être entérinée.

**Séance ordinaire du 23 septembre 2004**

Le crédit de construction est actuellement respecté. Un forfait sur le prix du béton a déjà été relevé, il reste à espérer que des problèmes ne surviennent pas, comme c'est souvent le cas dans des rénovations-transformations.

Les délais seront probablement tenus, puisque l'entreprise des bétons armés met trois équipes en place. L'inconnue reste le temps qu'il fera en hiver et il faut espérer qu'il soit clément ! S'il ne l'est pas, des couvertures chauffantes sont prévues !

Quant aux goulottes finlandaises, elles ont été observées aux Jeux olympiques, elles étaient parallèles dans le bassin de natation et perpendiculaires dans celui de natation synchronisée. Il faudra choisir entre les deux versions.

Le Conseiller administratif délégué informe les commissaires que des essais complémentaires, liés aux caméras de surveillance anti-noyade, ont eu lieu. Malheureusement, la réverbération et le brassage de l'eau ne permettent pas une grande fiabilité. Cela provoquerait un excès d'alarmes qui pourrait provoquer la lassitude du personnel de surveillance. D'autres essais auront lieu l'été prochain.

Un commissaire remet en question la taille des citernes assurant que, si elles sont trop grandes, le produit chimique perd ses propriétés. Des renseignements vont être pris.

Quelqu'un fait observer que c'est une bonne idée de placer des panneaux à l'entrée de la piscine pour informer la population.

Pour conclure, ajoutons que, s'il est vrai que la fréquentation des bassins baisse considérablement dès la reprise de l'école, la fermeture précoce de la piscine fut l'occasion de protestations de la part de quelques nageurs.

**14. COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 30 août 2004 -  
Rapporteur : Mme Martine CASUTT**

---

**a) Election du Président et du Vice-président**

=====

Mme CASUTT présente le sujet : M. Zehfus est reconduit à la présidence et M. Aeschbacher à la vice-présidence.

**b) Audition des représentants de la section des Samaritains de Lancy**

=====

Mme CASUTT présente le sujet : La commission s'est rendue dans les locaux de la section. M. Schumacher président, assisté de M. Gutknecht des Samaritains de Lancy fait une présentation sur projection numérique. Son exposé, très complet, nous apprend que la section est composée de 35 bénévoles de tous les milieux, des professionnels de la santé en font partie, mais ce n'est pas une obligation. La motivation de ses membres est avant tout d'apprendre les gestes qui sauvent et d'aider les personnes en détresse. La section de Lancy a même formé une personne aveugle.

**Séance ordinaire du 23 septembre 2004**

La formation des Samaritains est constituée de plusieurs étapes. La première est le cours de sauveteurs qui est exigé pour le permis de conduire. Ensuite le cours de Samaritain qui dure de 18 à 20 heures, il complète la connaissance des gestes de premiers secours.

Le cours de réanimation cardio-pulmonaire (CPR) dure 6 heures et enseigne les techniques de massage externe du cœur. Ce cours se conclut par un examen sur un mannequin électronique et doit être répété tous les deux ans.

Le quatrième cours porte sur l'organisation des soins dans le cadre des services sanitaires effectués par les samaritains. Ces cours sont organisés au niveau cantonal.

Les cours suivants donnent des formations complémentaires, comme l'apprentissage de l'utilisation du défibrillateur semi-automatique ou encore les soins d'urgence chez les petits enfants.

Les Samaritains peuvent encore suivre une formation pour devenir moniteurs ou aide moniteurs. Cette formation est dispensée par l'Alliance suisse des samaritains (ASS). Cette formation, à charge de la section, coûte environ Fr. 5'000.--.

Des cours plus techniques portent sur la formation des membres de comité de section ou sur les interventions liées au piquet de catastrophes (PICA) qui concerne toutes les sections cantonales.

Une formation continue pour tous les membres de la section a lieu une fois par mois. A chaque séance, un thème particulier est repris. Les membres ont l'occasion de pratiquer et répéter sur des mannequins les gestes qui sauvent.

La section des Samaritains de Lancy est constituée en association, composée de bénévoles et elle-même liée à des structures cantonales et fédérales. L'Alliance suisse des samaritains (ASS) en est l'organe faîtière et regroupe 45'000 membres samaritains. Au niveau cantonal, l'Association genevoise des sociétés de samaritains (AGSS) regroupe les 12 sections cantonales. Elle fonctionne avec un comité qui regroupe les douze présidents de sections. Plusieurs entités administratives dépendent directement de l'AGSS. La commission cantonale des services sanitaires est en charge de la gestion des grandes manifestations genevoises. Le PICA fonctionne selon le même mode que la commission des services sanitaires, mais se dédie spécifiquement aux interventions lors de catastrophes.

Le comité de la section des Samaritains de Lancy comporte neuf membres en tout.

L'encadrement des samaritains est assuré par deux médecins, le Docteur Pierre Boggio et la Doctoresse Joëlle Hausser ainsi que par les moniteurs, monitrices Mme Renevey, Mme Robin, M. Ménétrey et M. Badet. Il y a aussi quatre aide-moniteurs.

La section organise donc la collecte du sang, les divers cours de formation ainsi que des cours dans les entreprises, notamment dans le domaine des accidents de chantier.

La section organise les services sanitaires lors des fêtes des écoles, du 1er Août, de Mai au Parc, de la Fête de la Musique, des sorties des aînés, ou des manifestations sportives. Des services sont aussi assurés à la piscine de Lancy, de juillet à août tous les samedis et dimanches. La section y dispose d'une infirmerie. Les samaritains

**Séance ordinaire du 23 septembre 2004**

assurent également un service sanitaire lors de la fête de Noël de l'entreprise Procter & Gamble.

Des services tels que les Fêtes de Genève, la Gay Pride, à l'Arena, au « Skate Parc », au Théâtre de la Comédie et au Stade de Genève sont des services cantonaux, ils sont du ressort de l'AGSS qui les organise et recrute les samaritains dans toutes les sections cantonales. Ces événements demandent de gros investissements en heures et en personnes.

Le PICA est également du ressort de l'AGSS et concerne toutes les sections. Le PICA intervient en cas de catastrophes majeures et a pour mission d'installer le poste médical avancé (PMA) destiné à l'accueil des patients. Les samaritains recensent les personnes, évaluent et surveillent leur état et assistent les professionnels de la santé. La formation PICA est pointue. Un test d'entrée précède un cours de 25 heures et une formation continue.

La section possède une unité mobile de soins sur roue, tractée par les soins de la voirie. Elle dispose de civières à aubes, de matelas et d'attelles à dépression, de minerves et de brancards Berger ainsi que de matériel de soin, de tensiomètres, de couvertures de survie et d'un défibrillateur semi-automatique. Pour la formation et les exercices, la section utilise des mannequins.

Le financement de la section des Samaritains de Lancy est assuré par la perception des cotisations des membres et les revenus des services sanitaires versés par les sociétés. La section ne facture pas ses services lors des manifestations lancéennes, étant subventionnée par la Ville de Lancy.

Les frais de la section des samaritains sont : la formation de ses membres et l'achat du matériel de soin. Certains services demandent beaucoup de matériel, d'autres moins. Les uniformes ont été payés par la Mairie. La section verse des cotisations à l'ASS et à l'AGSS. Depuis peu, une petite indemnité est versée aux membres qui effectuent des services sanitaires.

Du fait de son statut d'association, la section ne recherche pas le profit, mais uniquement l'équilibre dans les comptes.

Suite à la présentation M. Schumacher répond aux diverses questions des commissaires :

- nous apprenons qu'il n'y a pas de limite d'âge pour être membre
- que la formation de base pour les élèves conducteurs doit se faire déjà pour le permis motorcycle léger, donc les participants à ce cours peuvent avoir moins de 16 ans
- chaque service sanitaire a ses spécificités, pour les matchs de foot les problèmes sur le terrain sont des entorses, des foulures,.. sur les gradins ils ont dû intervenir pour une suspicion d'infarctus
- dans les concerts, ce sont des déshydratations, des pertes de connaissances ou des crises d'angoisse. Cette année, lors de la fête du 1er Août, ils ont dû traiter un grand nombre de personnes avec du collyre pour les yeux, suite aux retombées des feux d'artifice.....

Il y a 35 personnes, dont 3 de Lancy, qui font partie du piquet catastrophes (PICA), 6 samaritains suffisent en général sur une intervention. C'est le 144 qui bipe

**Séance ordinaire du 23 septembre 2004**

les samaritains jusqu'à en réunir le nombre suffisant. Le PICA est intervenu lors de l'explosion du restaurant de la rue Sismondi, lors de l'explosion au chemin de la Caroline etc...

M. Zehfus rappelle que la section organise chaque année des conférences très intéressantes sur divers thèmes comme le dopage ou le tabagisme. M. Badet précise que cette année le thème sera les secours en montagne et qu'il aura lieu le lundi 8 novembre.

M. Schumacher informe que la prochaine collecte du don du sang aura lieu le dernier mardi de septembre. M. Lance encourage les commissaires à aller donner leur sang. Pour rappel, elle aura lieu ce mardi de 14h30 à 19h30 à la salle communale du Grand-Lancy.

M. Bise souhaite ajouter que l'Unité mobile, dont il a été question dans l'exposé de M. Schumacher, est à bout de souffle. Son remplacement est prévu dans le budget 2005. La nouvelle unité sera un conteneur.

M. Bise félicite la section des Samaritains de Lancy pour sa participation récente aux joutes sportives de l'Aide sportive suisse. M. Schumacher ajoute que la section se distingue régulièrement aux joutes sportives samaritaines.

Au nom de la commission de sécurité, le président, remercie la section pour son engagement et son accueil. M. Lance s'associe aux remerciements, la société est bien structurée et elle fait un excellent travail lors des manifestations.

**c) Divers**

=====

Mme CASUTT présente le sujet : Un commissaire demande ce qu'il en est de la sécurité des pataugeoires extérieures. Une loi oblige les particuliers à encadrer leur piscine par des barrières et il se demande quelle serait la responsabilité de la commune en cas de noyade dans un de ses bassins. M. Bise va se renseigner auprès des services compétents.

M. Lance nous informe :

- que le Service de la sécurité de M. Bise déménagera mi-octobre pour des nouveaux bureaux situés dans des locaux commerciaux du Pré-Monnard. Les locaux actuels seront démolis en juin 2005 avec l'arrivée du tram.
- que la salle de la Plage a fait l'objet d'une étude du Service cantonal de sécurité à la demande de la commune de Lancy. Ce service a émis un rapport détaillé avec des directives. Le Service des travaux et constructions a pris les mesures nécessaires et le Centre Marignac en a été informé.

M. Lance ajoute que le Groupement de la sécurité de Lancy a assuré un bon déroulement des Fêtes des écoles et du 1er Août. M. Bise rappelle que le souci principal concernait le stationnement sauvage. Le 1er Août s'est bien déroulé, hormis à la fin de la soirée, quand le chemin de la Colline a été envahi par les voitures. En conséquence, les agents de sécurité seront mobilisés plus longtemps l'année prochaine. Beaucoup de personnes sont aussi venues à pied sur la place de fêtes.

**Séance ordinaire du 23 septembre 2004**

M. Lance ajoute que les feux d'artifice ont été tirés depuis les terrains de basket, relativement proches des habitations. Il a reçu une lettre de plainte au sujet du bruit et des retombées des feux. Les feux étaient plus importants cette année du fait qu'ils n'avaient pu avoir lieu en 2003 en raison de la sécheresse.

M. Lance informe qu'un collaborateur de la police municipale à l'époque avait été engagé pour des tâches administratives, notamment pour la notification de commandements de payer. Cette tâche a été retirée aux communes par le canton. Il a donc fallu prévoir une nouvelle affectation pour l'employé en question, M. Didier Lanz. Ce collaborateur continuera à effectuer certaines tâches pour les ASM tout en reprenant une partie des charges de M. Breda.

M. Lance informe que la procédure AIMP pour la Maison de la sécurité a été mise en place.

**15. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES -  
Séance du 1er septembre 2004 -  
Rapporteur : Mme Marceline DILONARDO**

---

**a) Point Virgule – villa 96, route du Grand-Lancy -  
Projet « Studio » - Accueil de jeunes**

=====

En l'absence de Mme DILONARDO, Mme REY présente le sujet : Sont présents: Mme Baertschi, M. Demierre, M. Pasche (îlotier du poste de Police d'Onex)

Actuellement la maison, en mauvais état, permet des accueils de longue durée pour des personnes marginalisées. Les habitants paient un loyer en fonction de leurs revenus : Fr. 200.-- par mois pour ceux qui bénéficient du soutien de l'Hospice. Fr. 15.-- ou Fr. 20.-- par mois pour ceux qui travaillent au CARE qui héberge actuellement six locataires de 18 à 61 ans.

Les activités regroupent beaucoup de personnes, dont des bénévoles extérieurs qui animent les ateliers. Des associations utilisent la salle de réunion. Un groupe de musique organise ses répétitions. Des parties du jardin sont louées à des habitants du quartier; une parcelle est réservée aux locataires.

Ces activités sont censées empêcher la création d'un ghetto. L'association gère également les Roulottes pour des accueils de courte durée.

Elle a présenté un nouveau projet il y a deux ans : la mise en place d'un studio pour héberger des jeunes en rupture. Il serait aménagé dans une partie désaffectée de la maison, permettrait une utilisation totale de cette bâtisse et serait pourvu d'un accès indépendant. La discussion sur les travaux aura lieu ultérieurement au sein de la Commission des travaux et constructions.

Cette structure serait ouverte toute l'année. Elle répondrait à un besoin d'hébergements d'urgence pour des périodes de courte durée (maximum 7 jours), ceci en attendant une prise en charge spécifique des personnes concernées.

**Séance ordinaire du 23 septembre 2004**

On constate les travailleurs sociaux hors murs, le responsable social du CEPTA, Laurent Michel, le poste de police d'Onex :

- que la condition de courte durée est essentielle si l'on veut garantir une disponibilité constante du studio
- que le projet serait sous la responsabilité de la Virgule, et géré par un groupe de pilotage regroupant : le Service social de Lancy, les îlotiers de la police d'Onex, les travailleurs sociaux hors murs travaillant sur la commune, deux professionnels des hôpitaux psychiatriques de Belle-Idée.
- qu'il est destiné aux jeunes de 18 à 25 ans. (situations évoquées : élève en crise ou "chassé" de chez ses parents). Le système D actuellement prévaut.

L'implantation à Lancy permettrait aussi un travail de proximité, avec les habitants de la commune et les acteurs de la vie sociale du secteur.

Les demandes d'hébergement proviendraient uniquement d'un membre du groupe de pilotage, seul habilité à utiliser ce lieu, et qui, suite à son intervention :

- assurerait la responsabilité de la prise en charge du jeune et son suivi pendant son séjour
- en serait la référence, le parrain.

Une crise de logement sévit aussi dans le domaine de l'hébergement social et un risque d'hébergement prolongé existe. Il nous est assuré que le studio ne ferait pas d'accueil pour pallier au manque de lits de Belle Idée, n'étant pas adapté pour cette prise en charge, ni pour les problèmes de toxicomanie lourde !

M. Pasche estime le projet intéressant pour la police qui est souvent confrontée à des conflits familiaux simples et qu'un hébergement pour une ou deux nuits serait profitable pour dénouer la situation.

Pour M. Demierre, ce projet demande la création d'un poste de travail estimé à 30 %, destiné à l'intendance du studio et aux tâches concrètes de gestion interne. Le Service social a en effet conscience que des difficultés internes pourraient survenir. Le fonctionnement du studio pourrait évoluer avec le temps et devrait être évalué pour voir s'il est en phase avec la réalité sociale.

Pour répondre à différentes questions des commissaires il est répondu que :

- le studio fonctionnera toute l'année contrairement aux roulottes qui ferment deux mois par an, en été, ce qui permet d'accueillir des gens sans contrats ni complications administratives
- l'hébergement sera mixte, puisque les chambres auront des portes, ce qui n'est pas le cas dans les Roulottes, qui posent problème car la sécurité ne peut y être assurée pour les femmes
- l'espace serait modulable. Une chambre pourrait accueillir deux personnes et un enfant
- l'information de l'existence de ce type de logement risque de circuler rapidement et des gens débarqueront... L'intendant de la maison devra gérer ces situations. Il est inconcevable dans le projet que des jeunes soient accueillis sans " parrains"
- il est évidemment possible que surviennent des " tricheries" au sujet de l'âge réel des personnes accueillies, et il serait difficile alors d'éviter une installation de plus longue durée d'un mineur, s'il n'a pas de relais !
- le studio serait un outil destiné aux professionnels de Lancy et ne sera pas adapté à toutes les situations;

**Séance ordinaire du 23 septembre 2004**

- il n'existe pas de réponse claire sur l'investissement en temps nécessaire, avant une année de fonctionnement
- le comité de pilotage ne sera pas sur place en permanence. Un équilibre devrait être trouvé avec les partenaires. Il est actuellement difficile de répondre en termes d'organisation.
- il est remarqué que le terme "studio" ne correspond pas à la réalité.
- le comité mise sur un certain roulement. Si le studio affiche complet sur 365 jours, faudra-t-il se donner des moyens supplémentaires ?
- il s'agirait d'un outil de travail pour les personnes travaillant sur la commune de Lancy en soulignant toutefois que le poste d'Onex dessert 14 communes !
- aucun contact n'a été pris avec les communes voisines...
- il n'existe pas de statistique pour ce type de situation, mais seulement des informations transmises par les travailleurs sociaux de la commune.

Il est donc difficile de chiffrer les demandes. Selon la police, un cas hebdomadaire est à signaler. Ce type de structure d'accueil n'existe pas à Genève.

Les commissaires ensuite visitent la maison.

**b) Lancy Coopération Afrique – Audition des responsables**

=====

En l'absence de Mme DILONARDO, Mme REY présente le sujet : Sont présents : de Lancy Coopération Afrique MM. Beetschen, Föllmi, Lathuilière, Locca et Millet.

La commune de Lancy verse 0,7 % de son budget à l'aide au développement, conformément à la volonté politique. La Fédération genevoise de coopération déjà reçue par la Commission et "Lancy Coopération Afrique" (LCA) en est le deuxième bénéficiaire. La subvention se monte à Fr. 50'000.--.

M. Locca ajoute que LCA reçoit aussi une subvention de Fr. 10'000.-- de l'Union des industries genevoises. L'argent permet d'acheter des machines d'occasion mais en bon état de marche.

M. Beetschen rappelle que le CPTG (Centre de perfectionnement technique de Genève) avait été créé en 1964 à l'initiative de M. André Ruffieux, alors Conseiller d'Etat. Le canton présentait alors un excédent budgétaire de Fr. 2 mios. M. Ruffieux a été, avec M. Lance, un des membres qui ont beaucoup contribué au développement de ce Centre, d'abord au Lignon puis sur Lancy.

L'Association LCA a été créée suite à la fermeture du Centre de perfectionnement technique de Genève (CPTG) en 1995, la Confédération et l'Etat de Genève ayant renoncé à la subvention du projet. La commune de Lancy a alors généreusement décidé de maintenir la sienne. L'association comprend des membres du secteur de l'industrie et des enseignants du CEPTA.

M. Föllmi en est le président depuis 2000. M. Locca, vice-président. M. Beetschen s'occupe de ce projet depuis 28 ans.

L'idée de départ de l'association était de poursuivre le soutien des 109 anciens étudiants du CPTG, qui ont obtenu une formation de type BTS lors de leur séjour en

**Séance ordinaire du 23 septembre 2004**

Suisse. L'association leur offre un suivi pour l'installation dans leurs pays, des aides matérielles sous forme de machines-outils et des conseils techniques. Elle conduit des missions sur place où les situations sont souvent compliquées, assure le suivi des projets, observe leur viabilité et leur succès. L'association ne donne pas d'aide financière directe. Il existe actuellement sur place des comités d'anciens étudiants avec des répondants.

La priorité, qui conditionne le soutien, est donnée à la faisabilité du projet, qu'il intègre ou non des apprentis. Le choix est effectué également sur la base d'entretiens individuels. Il se trouve que beaucoup de ces anciens étudiants forment des apprentis dans leurs ateliers. Le comité effectue aussi un choix en étudiant les besoins par ordre de priorité. Dans certains cas, c'est l'achat d'une machine, parfois il faut seulement remplacer des pièces. L'Association attend généralement un premier pas des Africains pour s'engager.

Cette année, la mission au Burkina Faso a ainsi pu constater l'extraordinaire développement d'un projet initié par des femmes burkinabées qui porte sur la commercialisation de produits dérivés du beurre de karité. Ces produits sont réalisés avec les machines construites par d'anciens étudiants.

Aujourd'hui, il y a encore 86 anciens étudiants. Les contacts sont réguliers grâce, entre autre, à Internet. Peu de matériel est nécessaire pour démarrer une entreprise qui fait vivre des familles et forme des apprentis. L'aide est donc ciblée. Aux frais de matériel, il faut ajouter les frais des missions qui ont lieu tous les 2 ans (Fr. 16.000.-- environ pour 4 personnes) ainsi que les frais d'expéditions par bateau.

Le savoir se transmet ainsi. Au Bénin, LCA est en contact avec le Ministre de la formation professionnelle et technique. La stabilisation politique au Niger favorise une évolution positive. M. Lathuilière mentionne la création, dans la ville de Tahoua, d'une « Pâtisserie du Grand-Lancy » qui est en fait une boulangerie semi-industrielle, équipée avec un four à pain et un pétrin, grâce à l'intervention de LCA. Cette boulangerie produit 500 baguettes par jour.

En ce qui concerne l'avenir de l'Association, avec 86 personnes, elle a encore un travail énorme pour les années à venir, notamment avec un projet des anciens étudiants du Bénin qui prévoit la réalisation d'un centre de formation. M. Locca ajoute que les projets de LCA réussissent à 98 %, alors que des projets surdimensionnés d'autres organisations échouent. D'anciens élèves sont aussi enseignants dans les écoles sur place.

Les intervenants sont remerciés pour leur exposé.

**c) Divers**

=====

En l'absence de Mme DILONARDO, Mme REY présente le sujet : Une commissaire demande un point à l'ordre du jour de la prochaine Commission des affaires sociales sur la situation des restaurants scolaires où des bénévoles ont été remerciés et remplacés par des chômeurs.

M. Baertschi prend note de la proposition.

**Séance ordinaire du 23 septembre 2004**

Pour faire suite à une demande d'information d'une commissaire, M. Baertschi annonce que le CODE a été transformé à l'occasion du départ de Mme Dominé. M. Noth a été engagé à 60 % pour la remplacer. Ce poste sera complété à 30 ou 40 % par Plan-les-Ouates. Le fonctionnement de ce partenariat n'a pas encore été défini. M. Noth travaillera soit uniquement à Lancy, mais avec une disponibilité pour les gens de Plan-les-Ouates ou alors aura aussi un bureau sur cette commune.

Il est également demandé des informations sur un groupe de travail, concernant les crèches, initié il y a plusieurs mois et dont la commission n'en a pas été informée. M. Baertschi annonce alors qu'une réunion a été organisée avec le Service de la petite enfance, le Service social, les crèches, les garderies de la commune. Il a été décidé d'éditer une brochure sur les possibilités d'accueil de la commune et d'expliquer quelles infrastructures sont adaptées aux demandes des parents. Le problème du manque de place a aussi été abordé avec la proposition de création d'une antenne des mamans de jour. C'est le Service social de la commune qui traite ce dossier.

Une autre commissaire demande ce qu'il en est du projet de construction d'un EMS sur le Grand-Lancy. M. Baertschi répond qu'il y a actuellement un EMS à Lancy qui est celui de la Vendée. Le projet d'extension aux Mouilles avance bien mais n'en est pas encore au stade de la construction. Ce projet se réalisera d'ici deux à trois ans. Le canton désire la réalisation d'un EMS supplémentaire sur Lancy. Le projet qui prévoyait un EMS sur le site de l'Etoile a été abandonné.

Cette même commissaire demande si la Banque alimentaire a toujours besoin de bénévoles. Elle avait offert ses services mais n'avait pas été recontactée suite à une première proposition. La responsable des bénévoles sera informée de cette remarque.

Une commissaire a enregistré des plaintes provenant de proches de personnes habitant les D2 de Lancy. Il lui est conseillé d'encourager les personnes en question de faire part de leurs griefs, par écrit, à qui de droit. Le président relève que les D2 ne sont pas régis par la commune.

**16. PRESENTATION DU BUDGET 2005**

---

Point reporté.

**17. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

---

M. RICHERT : A l'occasion de la semaine de la mobilité, qu'on vit ces jours, j'ai deux propositions à vous soumettre.

La première m'a été suggérée par M. Saucy, maître principal depuis de nombreuses années à l'école d'En Sauvy. Au cours de l'été, Michel Saucy m'a dit que, selon ses élèves, une passerelle franchissant l'Aire existait au niveau du 50, chemin des Verjus sur la rive droite, et au niveau de la fin du chemin Louis-Burgy sur la rive gauche, mais que l'accès en était condamné. Or, un tel passage serait un raccourci appréciable

**Séance ordinaire du 23 septembre 2004**

et une sécurité accrue pour les écoliers d'En Sauvy habitant entre la route du Grand-Lancy et la rivière.

Au service des travaux et constructions, on n'a pas connaissance d'une passerelle à cet endroit, et il n'en figure d'ailleurs pas sur la carte. Mais M. Côte me confie qu'un projet dort dans les tiroirs de l'administration communale. Sur ce, je décide de me rendre sur les lieux, sur chaque rive. Mais on ne peut accéder au cours d'eau à l'emplacement de l'hypothétique petit pont ni d'un côté ni de l'autre, car il faudrait entrer dans des propriétés privées.

Je persiste pourtant dans ma modeste enquête et reçois une mauvaise photocopie d'un ancien plan sur lequel figure en effet un passage en prolongation du chemin Louis-Burgy.

Lundi dernier, Mme Degli Agosti, qui habite dans le voisinage, m'indique qu'un vieux ponton métallique existe bel et bien, ce que M. Föllmi lui confirme le lendemain lors de l'inauguration du pont des Briques.

Ma proposition est de réouvrir le dossier endormi avec la ferme intention de rénover ou reconstruire la passerelle afin d'offrir aux écoliers et simples promeneurs un agréable et sûr franchissement de l'Aire à cet endroit.

Quant à ma deuxième proposition, elle concerne les abonnements annuels CFF achetés par la commune et mis à la disposition de la population lancéenne, sous forme de cartes journalières. En 2003, Lancy possédait deux abonnements généraux, quatre en 2004. Chaque abonnement nous coûte Fr. 8'500.--, soit Fr. 23,28 par carte journalière, qui est vendue Fr. 30.-- au public, sans besoin d'être titulaire d'une carte CFF demi-tarif. Sachant qu'une carte journalière coûte Fr. 52.-- au guichet d'une gare, on imagine le succès de l'offre communale. Succès tel que je propose de doubler le nombre d'abonnements de la commune, donc d'offrir huit cartes chaque jour à notre population, qui atteindra bientôt les 30'000 habitants. A signaler enfin que l'offre des CFF se limite aux communes puisque notre compagnie nationale l'a retirée aux associations comme l'ATE, et que surtout l'achat de ces abonnements ainsi que les frais administratifs sont pour cette année couverts par les ventes aux usagers.

Mme BUUNK-DROZ : Je voulais vous signaler que la Villa Tacchini inaugure ses locaux intérieurs demain soir à 19 heures, donc c'est un complément au rapport que nous avons entendu tout à l'heure. Les Conseillers municipaux qui voudraient s'y rendre sont les bienvenus, c'est un message du Président.

Je vous informe de l'inauguration de l'école du Petit-Lancy, qu'on nous a signalée tout à l'heure pour le 30 octobre. Je voulais demander, je l'ai déjà fait précédemment, si les voisins de cette école seraient invités à cette inauguration, étant donné qu'ils ont déjà subi 4 années de travaux, qu'ils en subiront 2 encore.

M. TODESCHI : J'ai une question qui s'adresse à M. Chobaz. Des personnes âgées des Morgines et de la Caroline m'ont demandé si des bancs étaient prévus aux abribus de l'avenue des Grandes-Communes au Cepta, Il n'y a pas seulement des élèves du Cepta, mais il y a aussi des personnes âgées qui attendent le bus.

M. ZEHFUS : Samedi 18 septembre 2004 a eu lieu à Epeisses, l'exercice du groupement de la Sécurité de Lancy magnifiquement orchestrée par notre chef de

**Séance ordinaire du 23 septembre 2004**

service M. P.-A. Bise. Je sais qu'il s'agissait d'une journée chargée dans notre commune et dans tout le canton avec de nombreuses manifestations. Comme dans mon intervention du 25 septembre 2003 qui concernait la visite des partenaires de la sécurité à Lancy, je déplore le petit nombre de Conseillers municipaux présents, nous n'étions que 6, car il est de notre devoir de soutenir nos institutions communales.

Navazza : place de fête ou terrain de camping ? Dans les nombreux débats qui ont eu lieu concernant les travaux pour la création de cette place de fête, il avait été décidé que cet endroit était réservé pour la Fête des écoles et la Fête Nationale.

Cependant, dans la soirée du 22 août 2004, veille de la rentrée scolaire au Collège De Saussure, des jeunes se sont installés avec leurs tentes. Ce fait a été constaté par un de nos agents de sécurité municipaux. Certes, il semblerait qu'ils aient quitté les lieux dans la matinée du 23, sans laisser trop de déchets sur la place de fête mais, ils ont été rejoints toute la nuit par une nombreuse cohorte de collégiens. Ceux-ci ont provoqué pour près d'une dizaine de milliers de francs de dégâts par de nombreuses inscriptions « débilés » sur les murs des habitations du quartier des Mouilles et sur le chemin du collège. Je précise, il ne s'agit pas de graffitis ni de tags, mais d'inscriptions de textes.

Les Présidents des Départements concernés (Département de justice, police et sécurité et le Département de l'instruction publique), de même que notre Conseil administratif recevront prochainement une lettre de doléances ainsi qu'une pétition à ce sujet.

Ma question est de savoir si notre Exécutif tiendra compte des nuisances à la rentrée d'août 2005 car chaque année, celles-ci sont plus importantes.

Et pour terminer, une question à M. Baertschi. Dans la séance du Conseil municipal du 17 juin 2004, vous aviez parlé d'une information donnée à la Commission de l'aménagement du territoire, protocolée page 350 du procès-verbal. Je résume votre information : « notre ville, avec 26133 habitants disséminés sur une surface de 482 hectares, le taux de densité est de 55 ». Est-ce que, dans l'intervalle estival, vous avez trouvé la formule pour calculer ce taux. Il suffira d'en parler à une prochaine séance de ladite commission. Merci.

M. AUGSBURGER : J'ai trois précisions à donner suite à mon intervention, entre autre, sur le stade de Genève lors de la séance du 17 juin dernier.

La première à M. Lance qui a dit, je le cite : *"je voudrais remercier M. Augsburg pour son intervention. Je crois que c'est la première fois depuis une année qu'il fait une intervention positive à ce Conseil municipal"*.

Je tiens à préciser ce soir que, sur 33 ou 34 objets soumis au vote dans cette assemblée cette dernière année, j'en ai accepté 28, ce qui me paraît tout à fait raisonnable.

Il est clair que jamais je n'accepterai de voter des montants de travaux surfaits, quand j'ai la conviction que l'on peut réaliser ces derniers à moindres frais.

De toute évidence, vous avez mal accepté de revenir sur votre décision de fermer la piscine de Marignac cet été, mais je peux vous dire que ceux qui ont profité de cette

**Séance ordinaire du 23 septembre 2004**

saison de bains n'ont pas trouvé que j'étais toujours négatif, puisque j'étais à l'origine de ce débat.

Sachez que je vous respecte ainsi que votre fonction, mais jamais vous ne me mettez une muselière, si tel était votre désir.

La seconde à Mme Jelk-Peila qui a dit, je la cite : *"je constate avec beaucoup de plaisir que le ballon rond fait plus de recettes auprès des radicaux que les bibliothèques scolaires"*.

Tout d'abord, si Mme Jelk-Peila écoutait les autres, elle aurait remarqué qu'il s'agissait d'une intervention personnelle et non celle d'un groupe. Par contre, avec un brin de mémoire, vous auriez pu vous souvenir que les radicaux ont défendu plus qu'une bibliothèque de quartier, une « médiathèque » dans une sphère mythique qui va être inaugurée dans une commune voisine ces prochains jours.

La troisième à M. Progin : « *Rantanplan vole au secours du ministre de la culture !* »  
N° 1, renseignez-vous auprès de vos éminences grises avec qui, au nom de ce qui reste de l'Entente, une trêve était prévue sur ce sujet ;  
N° 2, que vous ayez besoin d'être assisté et materné dans vos choix culturels me paraît tout à fait louable, mais ne faites pas une généralité de votre cas ;  
N° 3, je vous signale que je visite en moyenne 30 expositions diverses par année et que je suis certainement le seul dans cette salle à avoir acheté trois toiles à la ferme de la Chapelle durant ces 3 dernières années.

Pour conclure, j'aimerais remercier toutes les personnes ayant participé à l'aménagement du parc Navazza qui, même non terminé, nous a permis de passer de très bons moments lors des promotions et de la fête du 1er Août.

M. BADET : Apostrophé par une citoyenne de notre ville, je me permets de vous faire part d'une certaine amertume d'une dame de 64 ans oeuvrant pour le bien de la plupart des enfants lancéens.

En effet, cette femme a collaboré en qualité de bénévole aux restaurants scolaires dans plusieurs écoles. Au mois de mai de cette année, nous lui avons annoncé que, malgré ses cinq ans d'activité dans ce domaine, de son dévouement et de sa compétence, ceci sans un jour d'arrêt, et de sa disponibilité journalière pour ce service, que nous n'allions plus lui reconduire le droit d'aider bénévolement nos enfants à se nourrir. Le seul remerciement de la commune a été une lettre, un bouquet de fleurs et une photo posée avec la personne responsable de cet acte.

La commune a préféré prendre des chômeurs en fin de droit pour ce travail.

A l'heure actuelle, une retraitée se sent démunie et salie par notre commune.

Ce genre de réaction, n'entraînerait-il pas une inactivité de nos aînés qui ne peut que les emmener dans des moments de cafard et de détresse par une solitude que nous leur avons forcée ?

Et le comble de cette petite histoire, c'est que ce lundi matin, cette même dame s'est vu appelée pour aller remplacer sa remplaçante qui était déjà au fond du lit.

**Séance ordinaire du 23 septembre 2004**

Je puis vous dire que cet acte n'est malheureusement pas isolé et je dénonce par cette intervention le manque de savoir-vivre de certains de nos dirigeants.

En mon nom j'ai dit.

M. PAGE : La Tribune de Genève a consacré, il y a plusieurs jours, un long article sur le problème des cimetières genevois et des exigences posées par certaines communautés religieuses. Ces dernières souhaitent avoir leurs propres cimetières ou des secteurs de cimetières réservés aux membres de toute communauté.

Interrogé, notre ancien Maire, a indiqué aux journalistes que Lancy s'était déclarée prête à appliquer des solutions particulières et qu'elle l'avait fait avec succès.

Je remercie notre Conseiller administratif de nous renseigner sur les solutions qu'il a appliquées et qu'il semble vouloir maintenir.

Mme ALONSO-PENTZKE : Merci M. le Président, Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers Administratifs, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux. Tout d'abord, j'aimerais vous remercier M. le Président, de la sortie des 4 et 5 septembre à Bâle.

La visite de l'exposition Toutankhamon a été d'un grand intérêt et très riche au niveau culturel. Elle a été, je le crois, unanimement appréciée. Merci beaucoup.

Deuxièmement, j'aimerais aborder un sujet bien délicat.

Comme vous le savez, le cancer du sein est un problème de santé publique qui revêt une importance grandissante dans le monde.

En Suisse, quelque 4500 nouveaux cas sont diagnostiqués chaque année et ce cancer provoque environ 1600 décès par an. En Suisse romande, il frappe une femme sur dix et continue de gagner du terrain !

Dans ce contexte, le mois d'octobre est consacré à la lutte contre le cancer du sein, aux niveaux national et international.

En tant que femme professionnelle de la médecine, je suis particulièrement sensible à cette campagne. C'est pourquoi, j'ai pris l'initiative de partager, avec mes collègues conseillères municipales, l'idée d'appuyer cette campagne. Elles l'ont accueillie avec grand intérêt.

Nous avons donc envisagé d'organiser une séance d'information, mais compte tenu du peu de temps restant avant le début de la campagne, nous avons décidé d'installer un stand d'information devant la Migros du Petit-Lancy, à l'Esplanade de la rue des Bossons 78-80, le samedi 25 septembre de 0900h à 1200 heures.

Nous aimerions à cette occasion, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, demander votre aide en donnant la plus large diffusion possible à cette activité auprès de la population lancéenne.

**Séance ordinaire du 23 septembre 2004**

Nous aimerions également adresser nos remerciements à la mairie pour son appui, à M. le Maire F. Lance, le Conseil administratif, et les Conseillères municipales, de l'accueil réservé à cette idée. Merci de votre attention. Merci M. le Président.

M. PROGIN : Je veux peut-être répondre en deux mots à M. Augsburger qui a pris pour lui les termes de « acerbe et peu constructif ». Je pense que son intervention de ce soir a démontré que, effectivement « acerbe et peu constructif » il est et, de plus, je crois qu'il a ajouté « injurieux » à mon encounter.

M. LANCE : J'ai deux éléments de réponses, d'abord pour M. Augsburger. Soyez rassuré, ce n'est pas mon intention de vous museler, je crois qu'on s'ennuierait trop à ce Conseil municipal sans vos interventions.

Deuxième remarque concernant la question de M. Todeschi sur les abribus de l'avenue des Grandes-Communes. Nous avons constaté qu'ils étaient, à cet endroit, souvent vandalisés, donc nous avons dû nous résoudre à installer des abribus spéciaux, dénudés de tout mobilier, de type bad boy. Je prends note de votre question, et je me renseignerai si nous pouvons toutefois installer des bancs dans ces abribus.

M. BAERTSCHI : Une réponse à M. Richert à propos de la passerelle métallique inutilisée, existante néanmoins. Ce n'est pas faute de volonté du Conseil administratif d'ouvrir un cheminement le long de l'Aire qui manque, c'est la volonté de certains propriétaires de ne pas vouloir nous accorder quelques mètres, afin de permettre à tout citoyen de passer le long de l'Aire, et d'utiliser éventuellement cette passerelle ou un autre cheminement.

Nous ne pouvons pas faire grand chose. En l'occurrence, il n'y a pas de loi qui protège, comme le lac, le Rhône et l'Arve, obligeant les propriétaires, avec un succès d'ailleurs mitigé, de laisser passer les promeneurs. Mon prédécesseur, M. Follmi, m'a laissé un grand plan qui montre tout ce que l'on a déjà, et surtout tout ce que l'on n'a pas. Ce que l'on n'a pas c'est pas grand chose, et cela suffit pour tout bloquer. Alors, nous allons relancer ceci avec nos collègues d'Onex, qui y sont aussi sensibles, et puis, nous ne désespérons pas un jour y arriver, je le souhaite ce soir, avant votre mort et avant la mienne. La seule possibilité serait, par analogie aux grandes rivières genevoises, obliger tout propriétaire à laisser passer toute personne qui désire cheminer le long de l'Aire. Pour l'instant, ce n'est pas le cas, mais peut-être aurons-nous plus de succès avec nos députés. Pour l'instant, nous avançons petits pas par petits pas pour essayer de faire un jour un cheminement le long de l'Aire. Soyez sûr que la volonté y est, mais on ne peut quand même pas aller avec des bulldozers chez les gens.

Pour les abonnements généraux, il n'y a pas plus tard que deux jours, le Conseil administratif a reçu un petit mémo des personnes qui s'occupent de la gestion des abonnements généraux, qui en effet, comme vous l'avez parfaitement dit, se portent très bien. Donc, nous faisons du bénéfice avec les abonnements généraux, nous allons donc continuer à faire du bénéfice, non pas en passant de 4 à 8, mais seulement de 4 à 6. Sachez que l'année dernière, nous sommes passé de 2 à 4, cette année de 4 à 6, tout en sachant qu'il faut peut-être éviter d'avoir une trop grande offre, parce que la demande ne viendrait pas, mais si le succès continue, et c'est sûr que l'année prochaine, nous continuerons à en vendre plus.

**Séance ordinaire du 23 septembre 2004**

Je saisis l'occasion puisqu'on est dans la semaine de la mobilité pour vous informer que dès l'année prochaine, au printemps, il faudra encore préciser quand, sur proposition des TPG, la commune appuiera une réduction aux personnes qui veulent prendre un abonnement TPG à l'année de Fr. 50.-- qui sera doublée par les TPG, donc cela fera Fr. 100.-- de réduction pour toute personne prenant, dans une période qui sera bien définie, un abonnement TPG annuel pour les gens de Lancy.

Comme vous l'avez dit M. Zehfus, le nombre d'habitants par m2 ou de m2 par habitant, c'est selon, vous sera en effet communiqué. J'ai pris tout l'été pour obtenir ce précieux renseignement et vous l'aurez lors de la prochaine commission de l'aménagement du territoire qui aura lieu la semaine prochaine.

Pour M. Badet, la réponse a déjà été donnée par un commissaire qui a fait le rapport, c'est prévu à l'ordre du jour pour une des prochaines séances de la Commission des affaires sociales, ce problème des restaurants scolaires sera évoqué.

Mme JELK-PEILA : En ce qui concerne le point No 2 de M. Augsburg, je me permettrai de ne pas répondre et de le laisser à l'autosatisfaction de ses effets de manches, estimant qu'il n'y a pas nécessité d'aller plus loin.

M. CHOBASZ : J'ai bien entendu la question de M. Page afférente aux cimetières. Je pourrais lui répondre dans les grandes lignes maintenant mais, compte tenu de la nature du sujet, je souhaiterais être précis dans ma réponse. Je la lui communiquerai donc lors de la prochaine séance plénière.

S'agissant de M. Zehfus, s'il y a eu effectivement un camping à Navazza, on en prend note. On recevra donc une pétition. Je crois qu'on a l'habitude de recevoir des pétitions dans ce secteur et le Conseil administratif examinera, sans nul doute avec l'attention que requiert le sujet, les doléances d'un certain nombre d'habitants du quartier.

Dernier élément, Mme Buunk-Droz. Effectivement, les invitations à l'inauguration ne sont pas encore parties. Le but, c'est d'associer évidemment les enfants et les parents des élèves de l'école du Petit-Lancy. Nous inviterons évidemment les proches voisins à cette inauguration, qui se veut avant tout surtout festive et marquer une étape importante de la réalisation de ce complexe scolaire qui n'est pas encore terminé.

M. AESCHBACHER : Je clos cette séance et je vous invite à boire un verre au carnotzet.

La séance est levée à 22 heures 10.

**Le Secrétaire :**

**Bernard DESPLANDS**

**Le Président :**

**Thierry AESCHBACHER**